

RD-CONGO



300 FC

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.adiac-congo.com

N° 2030 - VENDREDI 6 JUIN 2014



Des éléments du M23 dans Goma

RDC-RWANDA

Le processus d'amnistie
des ex-rebelles du M23
en panne

À la base de cette situation, le refus d'accès sur le territoire rwandais réservé à la délégation congolaise chargée de remettre des formulaires de demande d'amnistie aux ex-rebelles du M23 réfugiés au Rwanda. À travers cette décision, le gouvernement rwandais voudrait amener la RDC à accorder un statut spécial à ces anciens combattants réfugiés sur son sol. L'attitude du Rwanda a été mal digérée par les autorités congolaises qui estiment qu'il ne peut y avoir de traitement différencié sur la question d'amnistie entre, d'une part, les ex-rebelles du M23 réfugiés au Rwanda et, d'autre part, ceux retranchés en Ouganda.

Saisis de cette situation, les envoyés spéciaux internationaux pour la région des Grands lacs ont, au cours de leur récent séjour à Kinshasa, plaidé pour l'implication du Rwanda afin de permettre aux anciens combattants du M23 éligibles à l'amnistie d'adhérer au processus Désarmement, démobilisation, et réinsertion (DDR III). [Page 16](#)

COMMISSION MIXTE KINSHASA-BRAZZAVILLE

La VSV plaide pour la constitution
d'une commission d'enquête
réellement indépendante

Pour cette ONG, il sera question, à travers cette commission mixte, d'établir les vraies responsabilités sur les violations des droits humains commises dans la foulée de l'opération « Mbata ya bakolo » et de sanctionner de manière exemplaire les auteurs, commanditaires et exécutants. Cette structure devra être composée non seulement des officiels de deux pays mais également des défenseurs des droits humains nationaux (de la RDC et du Congo/Brazzaville) et internationaux ainsi que des experts des Nations unies. L'ONG estime, par ailleurs, que les gouvernements de deux pays doivent donner des signaux clairs et forts tendant à prévenir dans l'avenir la commission d'autres violations des droits humains en favorisant sincèrement les relations séculaires de fraternité et de consanguinité qui lient les peuples de deux États. Cela permettrait, selon la Voix des sans-voix (VSV), de lutter contre l'impunité et rassurer l'opinion publique. [Page 17](#)



Quelques refoulés de Brazzaville

FOOTBALL

Trois joueurs d'AC Rangers
radiés à vie par la Fifa

Alingabo, Ngombo et Lomboto de l'AC Rangers (club évoluant au championnat de l'Entente provinciale de football de Kinshasa) ne pourront plus exercer une quelconque activité liée au football. Pendant une période de dix ans (soit de 2014 à 2024), ces athlètes sont interdits d'exercer toute activité relative au football au niveau mondial. Cette sanction de la Commission de discipline de la Fédération internationale de football association (Fifa) s'étend à toutes les rencontres nationales, internationales, amicales ou officielles du football. Ces trois joueurs avaient été au cœur des incidents survenus lors de la rencontre qui avait opposé en mars 2014 leur club à la formation d'Arc-en-ciel en demi-finale du tour préliminaire pour la ville de Kinshasa de la 50^e Coupe du Congo de football. La partie avait été interrompue à une minute de la fin du temps réglementaire alors qu'AC Rangers était mené un but à zéro. [Page 19](#)

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

La Croix-Rouge de la RDC lance une brigade
d'assainissement

L'Institut supérieur des sciences de la santé de la Croix-Rouge (ISSS/CR) a célébré le 5 juin la Journée internationale de l'environnement 2014 placée sur le thème « Élevez votre voix, pas le niveau de la mer » également retenu sur le plan international. La Croix-Rouge de la RDC a saisi cette opportunité pour procéder au lancement des activités de sa brigade d'assainissement. Cette unité servira de plate-forme didactique pour les étudiants et s'occupera également de plusieurs activités

liées à l'assainissement et l'environnement. La brigade s'attellera également à des recherches pour la promotion de l'assainissement et servira d'auxiliaire pour l'État congolais par la Croix-Rouge interposée.

« Cette manière de faire s'explique par l'ascendance que prend la dégradation de l'environnement tant humain que naturel sur la détérioration de la santé », a expliqué le directeur général de l'ISSS/CR, le Dr Émile Ntika Nkumu. [Page 17](#)

BANDE DESSINÉE

Une exposition en l'honneur de Barly Baruti prévue en septembre

L'évènement organisé par le Centre congolais de la bande dessinée du 11 au 14 septembre prochain est dénommé « Barly Baruti, ambassadeur de la bande dessinée africaine ». Cette exposition, qui se tiendra à Kinshasa ainsi qu'à Kisangani, se veut un hommage et une reconnaissance des efforts accomplis par Barly Baruti pour populariser la BD africaine à travers le monde. Le public pourra notamment débattre avec l'auteur sur

ses œuvres lors des tables rondes qui seront organisées. Les jeunes et les moins jeunes seront également initiés à la conception et à la réalisation d'une BD. La programmation de l'exposition prévoit des performances de BD en direct, des séances de dédicace et des spectacles musicaux. L'occasion sera donnée aux visiteurs de découvrir la diversité de talents peu connus dont regorge la RDC. [Page 19](#)

DOCUMENT

Convention sur la circulation
et l'établissement des personnes
et des biens entre le Congo et la RDC[Page 11](#)

ÉDITORIAL

Vivre ensemble

Nous y voilà enfin ! La société civile commence à se mobiliser autour d'un thème qui jusqu'à présent n'était traité que de façon épisodique alors qu'il conditionne de façon évidente l'avenir de notre pays : celui du « vivre ensemble ». La preuve en sera donnée de façon éclatante le 10 juin lorsque l'association Désir d'unité, que dirige le député Jean-De-Dieu Kourissa, conviera des intellectuels de haut vol à débattre publiquement, à Brazzaville, d'une question qui fut longtemps taboue, celle du « repli identitaire » dont le Congo paya très cher le prix au lendemain de la Conférence nationale souveraine de 1991.

Alors que s'engage au Congo un débat sur les institutions de la République et la réforme de la Constitution qui s'annonce aussi passionnant que passionné, il est essentiel de rappeler que la reconstruction de notre pays, au lendemain des guerres civiles de la fin du siècle dernier, est née de la volonté affirmée de « vivre ensemble ». Au-delà de la passion politique, qui n'a rien de répréhensible dès lors qu'elle respecte les principes sur lesquelles se trouve fondée la démocratie, l'unité nationale est en effet une valeur que chacun doit s'engager à respecter. Elle est en quelque sorte le commun dénominateur de la société que nous avons bâtie non sans mal et dont il s'agit aujourd'hui de consolider les fondements.

Parce que ce débat apparaît essentiel dans le moment présent, nous relaterons en détail ce qui se dira le 10 juin lors du colloque organisé par l'association Désir d'unité. Mais avant même que débute cet échange auquel participera la fine fleur de l'intelligentsia congolaise, il convient d'en souligner ici l'intérêt, d'en rappeler l'enjeu, d'en cerner le véritable but. Que l'on soit, en effet, pour ou contre la modification du texte fondamental qui régit notre nation depuis l'année de grâce 2002, l'essentiel est que des discussions à venir ne naisse pas un mouvement identique à celui qui la détruisit il y a dix-sept ans en provoquant un repli identitaire suicidaire.

Vivre ensemble n'est pas un slogan que l'on peut décliner au gré des circonstances. C'est une réalité concrète qui dépend de chacun de nous et qui commande le destin de notre pays, une réalité qu'il est fondamental aujourd'hui de rappeler.

Les Dépêches de Brazzaville

“MBATA YA BAKOLO”

Le PCT favorable à la poursuite de cette opération de police

Satisfait des résultats de cette opération, le Parti congolais du travail (PCT) a demandé au gouvernement de poursuivre cette opération. C'est l'une des recommandations issues de la huitième réunion ordinaire du bureau politique qui s'est tenue les 3 et 4 juin à Brazzaville.

Au nombre des questions examinées par les membres de cette instance du Pct, il y a notamment le déroulement de l'opération « Mbata ya bakolo » ; les élections locales, prévues en juillet prochain et le débat sur la Constitution du 20 janvier 2002. Concernant l'opération de police, le gouvernement a édifié le bureau politique. Et selon le PCT, il s'agit d'un problème de souveraineté nationale et de sécurité des populations. « Nous avons demandé au gouvernement de poursuivre cette opération, dans le respect des règles élémentaires des droits humains, en vue de renforcer la sécurité intérieure en réduisant le taux de criminalité sur toute l'étendue du territoire national »,

a déclaré le PCT par la voix de son porte-parole, Serge Michel Odzoki, avant d'ajouter : « Cette opération se déroule pour l'intérêt des peuples des deux rives. Ce qui a été arrêté lors de la rencontre de Kinshasa ira dans le sens de l'apaisement, car cette opération est légitime et fondée au regard des intérêts du peuple congolais. Les autorités poursuivront l'opération en tenant compte des conclusions qui ont été arrêtées pour montrer à l'opinion nationale et internationale, qu'il ne s'agit nullement pour le Congo-Brazzaville de mener une opération contre une communauté donnée, mais une opération de police jugée nécessaire et urgente. »

Quel bilan, à mi-parcours, pour le secrétariat permanent ?

Les dossiers introduits par le secrétariat permanent portaient essentiellement sur la synthèse des travaux de la septième réunion ordinaire du bureau politique, et le rapport d'activités du secrétariat permanent de janvier à avril dernier. En effet, ce rapport adopté avec amendement par le

bureau politique, comprenait les activités de chaque département du secrétariat permanent, menées conformément à son programme ainsi qu'aux missions qui lui ont été assignées au cours de la septième réunion ordinaire en date de juillet 2011. Les participants à cette réunion ont également échangé sur le débat sur la Constitution du 20 janvier 2002. À ce propos, le secrétaire général, Pierre Ngolo, a affirmé que ce débat devait se faire sans tabou. « Ce débat doit se faire sans passion démesurée et aller jusqu'à son terme. Il sera, en effet, conclu par le point de vue du souverain primaire, qui est le peuple congolais. Le PCT, en son temps, donnera son point de vue, car la majorité présidentielle avait mis en place une commission chargée d'examiner ce dossier afin d'informer l'opinion nationale et internationale sur la position de la majorité le moment venu », a conclu le principal parti de la majorité. Cependant, au sujet des élections locales, le comité national d'investiture statuera, ce jeudi 5 juin, sur les différentes candidatures du PCT.

Josiane Mambou Loukoula

VIE DES PARTIS

L'opposition radicale appelle une fois de plus au dialogue

Au cours d'une conférence de presse tenue le 4 juin à Brazzaville, le collectif des partis de l'opposition congolaise signataire de la déclaration du 17 août 2012 a de nouveau appelé le gouvernement au « dialogue afin de réaliser l'alternance dans la paix »

Le président de l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD), Mathias Dzon, s'est d'abord posé la question de savoir ce qui ne convenait pas dans la Constitution actuelle avant de se demander s'il n'était pas possible de s'asseoir autour d'une table pour la revoir si besoin était.

Pour ce collectif, la mise en place d'une nouvelle constitution signifie la faillite de l'État ancien, la déchéance des institutions en cours telles que l'Assemblée nationale,

le Sénat, la Cour constitutionnelle et bien d'autres, dont la présidence de la République. Ce qui, selon le collectif, amène à la mise en place d'une assemblée constituante pour élaborer et proposer au peuple une nouvelle constitution. « C'est ce qui s'est passé dans tous les cas de figure qui se sont présentés aussi bien dans les pays d'Europe que d'Afrique, notamment en Libye, Tunisie, etc. », estime-t-il. Le pouvoir et ces membres ne peuvent, ni à titre individuel ni à titre collectif, changer la Constitution : tenter de le faire, c'est opérer un « coup d'État constitutionnel ».

Le collectif estime que la volonté du pouvoir de l'opérer se traduit par « l'accumulation d'armes et de munitions de guerre, le renforcement et la multiplication des milices, les atteintes aux droits et libertés publiques, l'appropriation privative de l'État », qui s'exprime à

travers l'utilisation de la force publique et des médias d'État à des fins privées et partisans.

Le collectif a également décrié l'instrumentalisation des compatriotes baptisés sages et l'exploitation de leur naïveté, de leur misère et de leur ignorance pour le soutien au « coup d'État constitutionnel », l'affectation des fonds publics à des cadres pour le lobbying et des basses besognes à l'intérieur du pays, les graves menaces et autres propos d'intimidation et, enfin, le recensement administratif spécial.

S'agissant de l'opération Mbata ya Bakolo, l'opposition radicale estime que c'est une honte, car si la souveraineté des États et la sécurité publique sont importantes, il en est de même de la vie et de la dignité des êtres humains, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

Jean-Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout

Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romnique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa

- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngoni

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole

Biantomba, Epiphany Mozali

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriescongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris / Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

DIPLOMATIE

Le nouvel ambassadeur de Russie prend officiellement ses fonctions

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a reçu, mercredi 4 juin, le nouvel ambassadeur de la Fédération de Russie au Congo, Valery Aleksandrovic Mikhaïlov qui lui a présenté ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de son pays.

Le nouvel ambassadeur de la Russie remplace Yuri Romanov qui a quitté le Congo, en avril dernier, après y avoir passé quatre années consécutives dans le cadre de son mandat.

Valery Aleksandrovic Mikhaïlov est né en 1955 en URSS. Dans sa carrière diplomatique, il a occupé plusieurs postes dans son pays ainsi qu'à l'étranger. De 1981 à 1984, il a travaillé à l'ambassade de Russie en Allemagne en tant qu'attaché et interprète. De 1989 à 1993, il a été nommé vice-consul au Consulat général à Rostock, en Allemagne. De 1997 à 2001, il a occupé le poste de premier Conseiller à l'ambassade de Russie en Suisse. Depuis 2005, il est vice-directeur du 1er Département des pays de la Communauté des États indépendants du ministère des Affaires étrangères de la Russie. Valery Aleksandrovic Mikhaïlov maîtrise parfaitement l'anglais et l'allemand. Il est marié et père de deux enfants.

Le Congo et la Russie ont établi leurs relations diplomatiques le 16 mars

1964. Cette année, les deux pays fêtent donc le cinquantenaire de leur coopération. Durant toute cette période, Brazzaville a bénéficié d'un appui multiforme de Moscou dans les secteurs de l'économie, de la science, de la formation, de la culture, du commerce et de l'industrie. Sur le plan de l'éducation, on estime aujourd'hui à 7.000 le nombre de ressortissants congolais formés en ex-URSS et en Russie. Après une période de ralentissement, le Congo et la Russie ont décidé ces dernières années, d'élargir leur coopération vers d'autres secteurs d'activités.

Des potentiels importants pour intensifier les échanges commerciaux

Dans le domaine de la coopération économique, commerciale, scientifique et technique, rappelons que les deux pays ont organisé du 24 au 29 avril dernier à Moscou, la troisième session de leur Commission mixte, à l'issue de laquelle un Protocole d'accord a été signé. Au cours de cette rencontre, les participants se sont engagés à réaliser ensemble des projets dans les domaines de l'énergie, des infrastructures, de l'agriculture, de la santé, de la formation des cadres, et de la culture.

Les grandes sociétés russes comme Gazprom Neft, Zarubejneft, Technopromexport, Inter RAO, EFESk et autres compagnies, ont exprimé leur intérêt à venir s'installer au Congo. Les



Le nouvel ambassadeur de Russie en audience chez le président de la République

deux parties ont également harmonisé leurs approches sur le projet de construction d'un oléoduc des produits pétroliers à Pointe-Noire, Brazzaville, Oyo et Ouesso, qui deviendra un élément important pour la sécurité énergétique au Congo.

Les échanges ont aussi porté sur la contribution de la société russe GPB

Global Ressources à la prospection du bloc pétrolier « Nanga 2 », à Pointe-Noire, ainsi que sur sa participation dans l'exploitation d'autres gisements d'hydrocarbures.

Les institutions de l'enseignement et les entreprises russes ont exprimé leur disponibilité pour la mise en œuvre des programmes de formation et de recy-

clage des cadres congolais. En outre, les participants ont confirmé la volonté réciproque des deux États de développer un partenariat dans le domaine de la culture et des arts. La prochaine session de la Commission mixte aura lieu en 2015, à Brazzaville.

Yvette Reine Nzaba

MARCHÉ FINANCIER

Le Fagace sollicite 40 milliards FCFA

Les banques commerciales, bailleurs de fonds, assureurs et sociétés de télécommunication des opérateurs économiques, sont appelés à souscrire l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne, lancé le 5 juin à Brazzaville, par le Fonds africain de garantie et de coopération économique (Fagace).

Fixées à 40 milliards FCFA, ces ressources financières, dès qu'elles sont levées, permettront au Fagace de financer les projets de développement des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac). Intégrateurs et structurants, ceux-ci concernent plusieurs secteurs d'activités tels, l'industrie, le développement rural, les infrastructures modernes et de base, les petites et moyennes entreprises, la santé et l'éducation. « Cette opération de levée de ressources a été initiée pour faire face aux multiples sollicitations qui nous sont adressées par les opérateurs économiques de la zone Cémac en vue du financement de leurs projets respectifs », a déclaré le directeur général de cette institution financière, Henri-Marie Dondra, lors du lancement de cette opération. Représentant le ministre des Finances, le ministre délégué au Plan, Raphaël Mokoko, a remercié cette institution pour avoir choisi le Congo. Il a par ailleurs appelé les acteurs économiques des secteurs privés et publics à s'y intéresser. « Cette initiative constitue pour nous, une excellente occasion pour aborder les problèmes récurrents de mobilisation des ressources pour le financement des projets d'investissement pour le développement de l'Afrique en général et du Congo en particulier », a souligné le ministre délégué au Plan. Et d'ajouter : « C'est aussi l'occasion de traiter les questions relatives au financement de projets de développement dans nos États. À l'heure où la plupart des pays à travers le monde rencontrent des difficultés financières, nous avons besoin des institutions fortes pour financer le développement de nos pays. »

Notons que la période de souscription s'étale du 5 juin au 15 juillet prochain, moyennant une somme de 10.000 FCFA. Au bout d'une année, le souscripteur obtiendra un bénéfice de 5,25%. « Pendant la période de souscription, chaque membre du syndicat de placement est tenu de recueillir les ordres d'achat auprès de sa clientèle à l'aide des bulletins prévus à cet effet. Chaque souscripteur devra remettre, avant la fin de la période, le bulletin signé auprès du membre du syndicat de placement de son choix », indique le directeur de la Financière, Innocent Dimi.

En effet, sa structure qui est une société boursière, a été mandatée en qualité de société de gestion et d'intermédiation. Elle aura pour mission d'organiser et d'animer toutes les opérations et les événements relatifs à l'aboutissement et au bon déroulement de cette mobilisation de capitaux par emprunt obligataire.

Créé en 1977 à Kigali par la conférence des chefs d'État, le Fagace a pour objectif, entre autres, d'offrir la sécurité aux capitaux étrangers et domestiques désireux d'investir en Afrique. Il finance également les projets de développement de ses quatorze États membres, dont le Congo, le Cameroun, la Centrafrique, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Rwanda.

Lopelle Mboussa Gassia

JUSTICE

Mathias Dzon annonce une plainte contre l'État congolais

Au cours de la conférence de presse qu'il a animée, le 5 juin à son domicile du centre-ville de Brazzaville, l'ancien ministre des Finances a annoncé que son avocat formulera une plainte contre l'État congolais au niveau des juridictions internationales pour harcèlement contre sa personne.

Cette plainte est motivée, a-t-il dit, par l'interdiction répétitive dont il est victime de la part des pouvoirs publics de sortir du Congo alors que les autres dirigeants de l'opposition congolaise sont libres d'aller à l'étranger et de revenir comme ils veulent, ainsi que le prévoit la Constitution congolaise en son article 21.

Le dernier fait en date est le refus de se rendre en France que Mathias Dzon s'est vu infliger mercredi 4 juin. Interrogé sur le motif de cette interdiction de sortir du territoire qui lui a été imposée, l'officier de police de service à l'aéroport de Brazzaville ce jour s'est contenté de lui indiquer qu'il avait reçu des instructions orales de sa hiérarchie l'enjoignant de ne pas laisser sortir l'ancien ministre des Finances.

Mathias Dzon a indiqué qu'il avait contacté au téléphone le ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, qui était, selon lui, très embarrassé et n'a pu lui fournir aucune justification explicite. D'après Mathias Dzon, le ministre de l'Intérieur s'est contenté de lui

dire que le directeur de la surveillance du territoire, le général Philippe Obara, n'étant pas à Brazzaville, il ne pouvait lui donner des explications précises sur son interdiction de sortir du Congo.

Interrogé par les journalistes sur les motifs de sa sortie, l'ancien ministre des Finances et président de l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD) a précisé qu'il se rendait à Paris pour voir sa famille et pour effectuer son contrôle médical annuel. Il a expliqué à la presse qu'il n'avait pas de contacts avec les milieux politiques français précisant qu'« On ne peut pas faire de la politique sans avoir de relations avec les partenaires internationaux. »

La nécessité d'un vrai dialogue

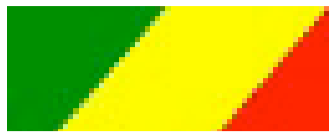
Mathias Dzon s'est surtout plaint du fait que l'État ne lui a jamais fait parvenir une notification écrite, lui interdisant de sortir du territoire congolais. Dans son exposé, il est revenu sur les cas de harcèlement dont il est victime de la part des pouvoirs publics depuis 2002 car il avait

été à l'époque, selon ses propres dires, injustement éliminé de la course pour les élections législatives dans la circonscription électorale de Gamboma (département des Plateaux).

Par ailleurs, il a appelé les membres du mouvement pour le respect de l'ordre constitutionnel et les responsables des partis signataires de la déclaration du 17 août 2012, de ne pas baisser les bras et de continuer la lutte pour une alternance politique en 2016.

L'opposant politique congolais a insisté sur le fait que la « vraie solution » à la crise multidimensionnelle que traverse le Congo se trouve dans le dialogue véritable qui doit réunir les acteurs politiques et ceux de la société civile autour de la même table. « Seul un vrai dialogue inclusif permettra de construire un compromis dynamique, porteur de réconciliation nationale et de paix civile véritable. Pour notre part, nous appelons de tous nos vœux, ce dialogue émancipateur », a conclu Mathias Dzon.

Roger Ngombé



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 012-MEFPPPI-PADE-CPM 2014

Relatif au recrutement d'un Expert en renforcement des Chaines de valeur Pour le Fonds d'Appui à Coût Partagé (FACP)



Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu, auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), un crédit de cofinancement dans le cadre du Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie (PADE), qu'accompagne le groupe de la Banque Mondiale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Coordination procède au recrutement d'un Expert en Renforcement des Chaines de valeur pour le Fonds d'Appui à Coûts Partagés (FACP).

I – PROFIL (Qualifications académiques et professionnelles) :

a-Etre titulaire au moins d'un diplôme d'ingénieur (Bac +5) en développement rural, en économie du développement ou management, en agroalimentaire, en agro-industrie, en agroéconomie, en économie du transport, ou disciplines similaires (minimum Bac + 5, équivalent à une maîtrise-Master);

b-Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dont trois (3) ans dans le domaine ayant trait à une activité de renforcement et développement des chaînes de valeur et des sous-traitance;

c-Avoir un vaste réseau d'experts techniques et en marketing à partir duquel il / elle peut accéder à des expertises et du savoir-faire spécialisés au profit des entreprises et des associations bénéficiaires ;

d-Etre un expert local ou de la diaspora faisant preuve d'une grande motivation, d'esprit d'entreprise et d'une expérience dans le renforcement et le développement des chaînes de valeur et de la sous-traitance ;

e-Avoir des connaissances informatiques des logiciels courants (Word, Excel, Power point,) et autres outils de communication (internet, scanner, etc...);

III- DUREE DU MANDAT

La durée du contrat est d'un an renouvelable sur la base de performances jugées satisfaisantes.

IV-PROCEDURES DE SELECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies au chapitre V des Directives de la Banque Mondiale « Sélection et Emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale de Janvier 2011.

V-CONSTITUTION DE DOSSIERS ET DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures (lettre de motivation, CV, copies des diplômes, certificats de travail ou tout autre document justifiant la formation, références concernant l'exécution de contrats analogues etc.) sont à déposer au plus tard le vendredi 20 juin 2014 aux adresses indiquées ci-dessous.

VI-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires relatifs à cet avis à manifestation d'intérêt pourront être obtenus au siège du projet sis 05 et 06 Rue Isaac Locko, dans le secteur de Blanche Gomez ou par courrier électronique adressé à pade.pacadec@yahoo.fr.

NB : Les deux meilleurs candidats présélectionnés sur dossiers subiront une interview organisée pour ce poste.

Fait à Brazzaville le 02 juin 2014

Le Coordonnateur

Joseph MBOSSA



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 011-MEPATI-PADE-CPM2014

Relatif au recrutement d'un Spécialiste en Gestion Administrative, Financière et Comptable du Projet PADE/PACADEC



1-OBJET

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu, auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), un crédit de cofinancement dans le cadre du Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie (PADE), qu'accompagne le groupe de la Banque mondiale. Dans le cadre de l'exécution dudit projet, l'Unité de Coordination du projet recrute un Spécialiste en Gestion Administrative, Financière et Comptable du Projet PADE/PACADEC.

2 – PROFIL RECHERCHE (Qualifications académiques et professionnelles) :

a.Etre détenteur d'un Diplôme universitaire supérieur (BAC +5) en gestion financière, en comptabilité ou en contrôle de gestion ou équivalent, un diplôme professionnel supérieur en comptabilité du type Expert-Comptable (CPA, DEC, ACCA, ACA...) reconnu par un ordre professionnel comptable international;

b.avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dont au moins trois (3) ans à des postes de responsabilité (management) ou un poste de Direction dans les domaines de haut niveau en management, de la gestion administrative, financière et comptable ;

c.avoir au moins cinq (5) ans d'expérience à un poste d'Assistant Technique / Conseiller Financier dans les domaines de la gestion financière de programmes d'envergure ou de grands projets de développement financés par les institutions financières internationales notamment la Banque Mondiale, l'UE, la BAD etc.

d.avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (World, Excel) et de l'utilisation de l'Internet. La connaissance et l'utilisation du logiciel comptable des pro-

jets tel que TOMPRO, SUCCESS, SAARI seront un atout ;

e.avoir une expérience en renforcement de capacité d'unité de gestion de projet serait un plus.

3- PROCEDURES DE SELECTION DU CONSULTANT

L'expert sera sélectionné en accord avec les procédures définies au chapitre V des Directives de la Banque Mondiale « Sélection et Emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011.

4- CONSTITUTION DE DOSSIERS ET DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures (lettre de motivation, CV, copies des diplômes, certificats de travail ou tout autre document justifiant la formation, références concernant l'exécution de contrats analogues etc.) sont à déposer au plus tard le vendredi 20 juin 2014 aux adresses indiquées ci-dessous.

5- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires relatifs à cet avis à manifestation d'intérêt pourront être obtenus au siège du projet sis 05 et 06 Rue Isaac Locko, dans le secteur de Blanche Gomez ou par courrier électronique adressé à pade.pacadec@yahoo.fr.

Brazzaville le 02 juin 2014

Le Coordonnateur du PADE

Joseph MBOSSA

IDÉES-FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

« Au faite de son parcours, la vérité est parfois si simple et si dénuée qu'elle en devient à peine visible. »

Ludovic-Robert Miyouna, Enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi (Congo), La Semaine Africaine N°3394 du 23 mai 2014

« La liberté, l'égalité, tout ce qu'on appelle les droits de l'homme, ce sont des idées, et d'une certaine manière ce sont des fictions. »

Zeev Sternhell, historien israélien, Jeune Afrique n° 2786 du 1^{er} au 07 juin 2014

« Quand les gens dépassent certaines limites de politesse, cela montre leur faiblesse, pas leur force. Pour une femme cependant, la faiblesse n'est pas tellement un défaut. »

Vladimir Poutine, président russe, sur Europe 1, le mercredi 04 juin 2014, réagissant aux propos d'Hillary Clinton qui comparait ses méthodes à celles d'Hitler

« Il y a beaucoup d'intérêts en jeu, pour ceux qui sont à la Fifa, pour ceux qui ont envie d'y aller et pour ceux qui espèrent y être un jour (...) J'ai l'impression d'être la personne qui dérange. Et qui peut déranger. Cela devient lourd. »

Michel Platini, président de l'UEFA (fédération européenne de football), Le Figaro, 05 juin 2014

« Si les Brésiliens aiment autant le football, c'est peut-être parce que ce sport offre à peu de frais un substitut à ce que produit la pitié : une communauté du sentiment. Un enfant descendu des favelas n'a d'autre issue pour attirer les regards et réveiller les imaginaires que de faire de la magie avec un ballon. »

Michaël Foessel, professeur de philosophie à l'école Polytechnique, libération, 30 mai 2014

NUMÉRISATION DES DOCUMENTS

Deux sociétés défendent la problématique

La gestion électronique des documents (GED) et l'archivage électronique ont fait l'objet d'un échange, le 3 juin à Brazzaville, entre les sociétés Ofis et International Solutions & Technologies (isTEC), représentées respectivement par Serge Boumpoutou, directeur du développement, et Jean-Pierre La Hausse de Lalouvière, directeur général, et les représentants de différentes administrations publiques et privées.

Concept novateur et processus déjà entamé par les grandes sociétés désireuses d'organiser et d'optimiser la gestion de leurs documents, la GED devient indispensable dans les organisations de plus en plus confrontées aux problèmes d'archivage, de circulation et de diffusion de l'information. En s'appuyant sur Ofis, intégrateur de solution au Congo, la société isTEC, déjà présente en Afrique, a expliqué les enjeux de la GED et le bénéfice que le programme apporte aux entreprises qui l'adoptent.

40% de sociétés sont victimes de fraudes, faute de solutions perfectionnées

« L'objectif de la GED est de partager l'ensemble des documents d'une entreprise ou d'une administration — courriers, fax, emails, fichiers Office, photos, spool, etc. — pour pouvoir les retrouver immédiatement quel que soit le lieu où l'on se trouve », a précisé Jean-Pierre La

Hausse de Lalouvière.

Ce processus met en œuvre un ensemble d'outils et de logiciels étudiés minutieusement et installés dans les sociétés qui l'adoptent après avoir compris son objectif. Il est donc possible, par exemple, d'automatiser la gestion des demandes de congé, les absences, de gérer et d'optimiser les archives papier et les courriers. En Afrique, et particulièrement au Congo, où le papier est le support des échanges avec l'Administration, la GED représente, selon Serge Boumpoutou, une solution aux problèmes souvent décriés de perte de documents, d'impression massive avec les coûts que cela peut induire, de déficit de dispositifs de stockage et, surtout, de temps important perdu pour retrouver les documents. À en croire Jean-Pierre La Hausse de La Louvière, 80 % des informations ne sont pas structurées dans les entreprises et 40% de sociétés sont victimes de fraudes par manque de solutions perfectionnées.

60% des projets africains ont été un échec

Les solutions d'isTEC s'appuient sur des réseaux d'intégrateurs haut de gamme pour éviter les revers, car, selon une étude, 60% des projets africains de ce type ont été un échec. « Nous apportons une grande importance à l'analyse des besoins pour répondre au mieux aux attentes. Par ailleurs, nous proposons une offre globale pour la gestion des documents basée



La présentation du GED

sur les leaders du marché », affirme le directeur général d'isTEC.

Pour la GED, en effet, isTEC représente en Afrique, via Ofis, la société Ever Team, qui est leader du domaine en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. L'offre propose chez un même éditeur la capture (numérisation des archives), le workflow, la gestion du courrier et des archives papier, l'intégration des emails, des photos, des spools, aussi bien sur une plateforme Java que SharePoint.

L'échange qui a suivi la présentation de la solution et des logiciels a été fructueux. Les entreprises, pour la plupart des sociétés de téléphonie mobile, d'assurances et des banques, ont présenté chacune les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans la gestion des documents et les tentatives menées sans réel succès. Pour Jean-Pierre La Hausse de Lalouvière, il faut une décision du management pour réussir une telle intégration. Car si l'implémentation n'est pas bien définie, les résultats peuvent être mitigés.

Quentin Loubou

FILIERE RIZ

Les experts échangent sur l'émergence de cette culture au Congo

L'atelier des partenaires nationaux du développement des systèmes rizicoles congolais, s'est ouvert le 5 juin à Brazzaville. Il prévoit notamment de faire le point, mais aussi et surtout d'élaborer un plan d'action qui devra impliquer toutes les parties prenantes susceptibles de booster la chaîne de valeur du riz au Congo.

L'objectif spécifique de cet atelier, qui durera trois jours, est d'aboutir à la mise en place d'un plan stratégique sur la culture du riz au Congo. Organisé par l'Institut national de recherche agronomique (IRA), cet atelier se tient dans le cadre des projets que l'IRA exécute avec l'appui du Centre de riz pour l'Afrique, AfricaRice.

« Cet atelier est donc un moment privi-

légié pour vous pour évoquer, souligner, trouver les meilleures voies pour mettre à la disposition de ceux qui cultivent et ceux qui consomment une denrée qui a une place de choix dans le système de consommation national, qui intègre pleinement nos priorités, à savoir le riz », a précisé dans son mot d'ouverture le conseiller spécial du ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Félix Ngoulou.

Intervenant à son tour, le directeur général de l'IRA, Grégoire Bani, a lancé un vibrant appel aux opérateurs économiques pour les exhorter à s'investir dans la commercialisation du paddy ; et encourager les producteurs à produire davantage afin de contribuer efficacement à l'effort national de réduction de la faim et de lutte contre l'extrême pauvreté.

AfricaRice, rappelons-le, est une association des pays africains pour le développement de la riziculture ayant acquis le statut de centre du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale. Son siège est établi à Bouaké en Côte d'Ivoire. Le Congo est membre de cette organisation depuis 2007. Cette adhésion lui a permis de bénéficier des variétés de riz élités notamment, les NERICA ; de former les chercheurs et les techniciens congolais à des projets tels que l'Initiative d'urgence pour le riz, grâce auquel se tient aujourd'hui cet atelier. Dans le cadre de ce projet, l'IRA va produire et mettre à la disposition des producteurs plus de 20 tonnes de semences certifiées. Cette quantité permettra d'embayer 400 hectares, pour une production attendue de 360 tonnes de paddy.

Guillaume Ondzé

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre des préparatifs des festivités marquant les cent vingt-cinq ans (125 ans) de l'Eglise catholique Saint-Louis de Liranga, le comité d'organisation convoque une Assemblée générale qui aura lieu le lundi 09 juin 2014 à 8 heures 30 au Palais des Congrès.

Sont invités à prendre part à ladite Assemblée :

-Les membres du Bureau Exécutif ;

-Les membres de la Commissions de Contrôle ;

-Les membres des Commissions Spécialisées ;

-Les natifs, ressortissants et amis de Liranga ;

-Les Antennes Locales ;

-Les anciens élèves de l'école Saint-Louis de Liranga.

La présence de tous est vivement souhaitée.

Le Président du Bureau Exécutif,

Guy Barthelemy NIOMBELA

Ecobank Transnational Incorporated

Assemblée Générale Mixte

Avis de Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la vingt-sixième Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, le lundi 30 juin 2014 à 10h30, à la salle de conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des Comptes
2. Fin du mandat des Administrateurs
3. Election d'Administrateurs
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
5. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modification des statuts de la Société

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site internet de la Société (www.ecobank.com).

Pour le Conseil d'Administration et P.O.,



Samuel K. Ayim
Secrétaire Général

Lomé, le 6 Juin 2014

AGRICULTURE

Un rapport sur l'état des lieux des organisations de la société civile et des producteurs

Le document, qui a fait l'objet d'un atelier de validation le 5 juin dans la salle de conférence de la BDÉAC de Brazzaville, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de programmation pays (CPP), conclu entre le Congo et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le 7 juin 2013.

Selon le représentant de la FAO au Congo, Dieudonné Koguiyagda, la validation du rapport de l'état des lieux sur la situation des Organisations de la société civile (OSC) et des Organisations des producteurs (OP), est le point de départ de la mise en œuvre du troisième axe prioritaire du CPP, structuré en un impact, un effet et deux produits. D'après les termes de l'accord signé, la FAO s'est engagée à appuyer les efforts du gouvernement afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par une augmentation de la production agro-pastorale et halieutique. Dans le cadre de la promotion des OSC et des OP, elle a le devoir prioritaire d'accompagner le gouvernement en apportant son assistance technique et financière à travers la mise en œuvre du projet.

« La promotion des OSC et OP, l'une des recommandations de la 27e Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, tenue à Brazzaville du 23 au 27 avril 2012, vise le renforcement des capacités des OSC et des OP et l'élaboration d'un plan d'action en vue d'une meilleure implication de la société civile dans le processus de prise de décision, de planification, d'exécution et de suivi des stratégies de développement économique et social d'une part, et de réduire la vulnérabilité de la



Rigobert Maboundou entouré de Dieudonné Koguiyagda et de la déléguée régionale de la FAO

population d'autre part », a rappelé Dieudonné Koguiyagda.

Présidant la cérémonie d'ouverture, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Rigobert Maboundou, a rappelé que la société civile était devenue une composante incontournable à la fois dans l'élaboration des politiques publiques et dans leur application surtout. Pour lui, le rapport soumis à la validation est le bienvenu parce qu'il permet de faire une sorte de diagnostic de ce que le Congo dispose comme OSC et OP. « Il faut reconnaître que dans le pays il y a beaucoup de fantaisies en matière d'organisations de la société civile, peut-être plus qu'en ce qui concerne les OP, il y a beaucoup de divisions et de risques », a-t-il souligné. Conformément aux textes de l'Ohada, le ministère de l'Agriculture et de l'Éle-

vage a élaboré dans sa feuille de route 2013, des propositions, des projets de décrets d'application pour faire en sorte que la société civile et les OP soient structurées et aient une certaine visibilité sur les plans local et national. Le but étant de se doter depuis la base, des organisations dans les districts, les départements et au niveau du sommet avec des fédérations ou des confédérations. « Tous ces textes sont au secrétaire général du gouvernement. Nous souhaitons que le calendrier que nous avons au niveau de l'exécutif puisse nous permettre de les adopter et de les comparer avec les conclusions que vous allez tirer de cet atelier de validation sur le rapport de l'état des lieux des OSC et des OP », a conclu Rigobert Maboundou.

Parfait Wilfried Douniama

DOMAINE PUBLIC

L'Asecna retrouve son terrain occupé par des illégaux

Le terrain de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna), situé au quartier Poto-Poto-Djoué à Brazzaville, a été, le 5 juin, déguerpé des occupants illégaux, par le ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public, Pierre Mabiala.

La récupération de cet espace terrien par l'État va permettre aux investisseurs de construire, dans un bref délai, des logements sociaux au bénéfice des populations. Une partie de sa superficie était jusqu'à présent squattée par des personnes inciviques. Sur ce terrain d'une superficie de 36 hectares 78 ares et 60 centiares, l'on pouvait constater la flagrance des occupations anarchiques et par exemple, lire sur des dizaines de pancartes métalliques, des écritures du genre « parcelle occupée par monsieur x ou y ».

La cartographie de ce site et titre foncier portant le numéro 2544 et datant de 1951, indique bien que cet espace terrien appartenait à la base aérienne française. Et, au terme du processus de la décolonisation, tous les biens de la métropole auraient dû revenir à la République du Congo sur la base du principe de la succession des États. Deux maisons en construction ont été démolies par le bulldozer du ministère des Affaires foncières et des inscriptions « À casser dans un mois » ont été portées sur deux autres habitations construites sur ce terrain. Des magistrats indexés

Le chef du quartier, Bruno Massamba, affirme avoir signé des attestations de vente par ignorance, ne sachant pas que ce terrain était un domaine réservé. « Je regrette d'avoir posé l'acte de signature des attestations de vente. Il y a des magistrats qui ont des parcelles ici et ces derniers m'ont induit en erreur, donc comprenez qu'il y avait trafic d'influence », a-t-il avoué. L'un des responsables de la famille Massamba, qui prétend défendre le dossier relatif à l'occupation de cet espace, n'a aucune documentation juridique. « Je n'ai pas de titre foncier parce qu'il coûte cher. Néanmoins nous avons occupé ici il y a longtemps », précise Bruno Massamba, le prétendu propriétaire terrien à bout d'arguments.

Les faits sont palpables. La cartographie du terrain, appuyée du titre foncier, est claire. Ainsi, le ministre Pierre Mabiala argumente : « Ces citoyens sont inciviques par rapport à la gestion foncière de notre pays. Ce terrain appartient à l'État depuis des lustres. Quand les Français l'ont cédé à l'État, ce dernier à son tour l'a remis à l'Asecna. Après que l'Asecna ait accordé sa priorité ailleurs, des familles se sont constituées en propriétaires et ont commencé à vendre aux individualités. Nous avons pensé qu'il était temps de venir les déguerpier puisqu'ils étaient prévenus par les services du foncier et ceux de la domaniaité. »

Le site abritera bientôt des logements sociaux. La délégation des investisseurs de ce projet a d'ailleurs été reçue en audience par le président de la République. « Les financements sont disponibles », a affirmé le ministre Pierre Mabiala.

Fortuné Ibara



Annnonce Total E&P Congo

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable, Total E&P Congo, en relation avec le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation, soutient un projet qui vise à mettre en place des classes renforcées, à partir de la seconde, au Lycée Victor Augagneur.

Soixante (60) élèves de nationalité congolaise seront sélectionnés par concours (niveau troisième), pour constituer deux classes. Le concours sera organisé à Pointe-Noire en Août 2014 à partir d'une présélection sur dossier.

Les élèves de 3ème intéressés doivent constituer un dossier de candidature contenant :

- Note du BEPC blanc organisé par la Direction Départementale ;
- Moyenne générale de l'année ;
- Bulletins scolaires des classes de 3ème et de 4ème ;
- Copie de l'acte de naissance ;
- Photos d'identité (2) ;
- Certificat de nationalité.

Les élèves doivent avoir entre 13 et 16 ans au moment de la remise des dossiers.

Le projet s'engage à prendre en charge certains frais : livres scolaires (au programme français), calculatrices scientifiques, frais d'inscriptions aux examens. Le reste des frais occasionnés par la scolarité des élèves sera à la charge des parents d'élèves.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire du département concerné ou au secrétariat du Lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire.

Le dépôt des dossiers se fera du 12 mai au 13 juin, dernier délai.



« Demain se prépare aujourd'hui »

INSTITUTION SAINT FRANÇOIS D'ASSISE DE MAKABANDILOU

Etablissement scolaire privé

PRIMAIRE-COLLEGE-LYCEE-INTERNAT

00 (242) 05 549-44-07 / 06 642-96-07

www.secretariat-institut-st-francois-brazza.com

www.institut-st-francois-brazza.com



JOURNEE DES PORTES OUVERTES

SAMEDI 07 JUIN 2014

De 10h00 à 16h00

Informations et visites guidées

Venez nombreux visiter notre école et vous renseigner sur les inscriptions!

DATES DES TESTS D'ADMISSION		DATES DE RENTREE SCOLAIRE 2014-2015
Samedi 28 juin 2014	Samedi 13 septembre 2014	Collège : Lundi 15 septembre 2014 Lycée : Mardi 16 septembre 2014 Primaire : Jeudi 18 septembre 2014
Vendredi 04 juillet 2014	Samedi 20 septembre 2014	
Samedi 23 août 2014	Samedi 27 septembre 2014	
Samedi 30 août 2014	Samedi 04 octobre 2014	
Samedi 06 septembre 2014	Samedi 11 octobre 2014	

CONFÉRENCE-DÉBAT

Quel journalisme à l'ère de l'Internet et des médias sociaux ?

Le thème a été abordé mercredi 4 juin à Brazzaville par Jean Claude Nkou, manager du portail Congo-site actualité et par ailleurs consultant en communication politique et spécialiste internet, médias sociaux et e-réputation. Il était face à des étudiants en journalisme et communication de l'Université Marien-Ngouabi.

La rencontre initiée par Idriss Antonin Bossoto, enseignant chercheur à l'Université Marien-Ngouabi, était passionnée car la thématique, plus que d'actualité avec le boum d'Internet et l'apparition de nouvelles formes de communication, réside au cœur des préoccupations du journalisme, confronté aujourd'hui à la révolution numérique. Le développement rapide des médias numériques (journaux et TV en ligne) et des réseaux sociaux a bouleversé le circuit classique de l'information. « La profession évolue et fait apparaître de nouveaux métiers comme le journalisme reporter d'Image, le journalisme multimédia ou web journalisme », explique Jean-Claude Nkou.

Grace à Internet et aux plateformes de communication en ligne, tout le monde ou presque devient journaliste. Attirés par l'aisance que leur apportent les médias numériques et les réseaux sociaux, publier une information devient l'affaire d'un seul clic pour les journalistes. Mais, suffit-il donc de mettre en ligne une information pour devenir web journaliste? A priori non, explique l'expert, qui rappelle que les mutations technologiques en matière de traitement et de diffusion de l'information n'enlèvent pas les règles éthiques et déontologiques que doivent diriger le travail d'un professionnel.

« Le web est le seul média où la relation avec le lecteur est aussi étroite »

Si Internet est une formidable chance pour gagner en temps et en audience, l'information à diffuser doit être fouillée, vérifiée et obtenue de sources sûres, appuie Jean-Claude Nkou,

répondant aux multiples questions des étudiants. « Le journaliste web travaille pour des médias numériques. Dans ce métier la polyvalence est de mise et il faut être réactif. Dans les médias classiques, les journalistes ont l'habitude de plier bagage une fois l'information traitée et diffusée. Or, contrairement à la presse traditionnelle, ici, le journaliste peut actualiser un article après sa publication et choisir ses sujets en fonction des réactions des internautes. L'interactivité est primordiale. Le web est le seul média où la relation avec le lecteur est aussi étroite », poursuit l'expert.

Pour Jean-Claude Nkou, il n'est plus question d'attendre. La révolution du numérique va tellement vite qu'il faut se former chaque jour. Une invite bien accueillie par les étudiants, mais qui ont évoqué en retour la difficulté de formation et d'actualisation des contenus des cours à l'université. « C'est une formidable chose, mais comment se former lorsque les cours sont théoriques et lorsque nous n'avons même pas de salle multimédia pour cela. Il y a surtout la difficulté de faire de la pratique », s'interroge un étudiant de 2e année.

Une évidence certes, souligne Jean-Claude Nkou. Bien que cela soit le rôle de l'université qui s'y prépare assurément, la formation personnelle aux nouveaux concepts du journalisme multimédia doit être une préoccupation, assure-t-il. Car le monde de l'emploi dans les métiers de communication, devient de plus en plus méticuleux face aux exigences qu'impose le développement du numérique.

Quentin Loubou

ÉLECTRICITÉ

Le branchement au réseau de la SNE devient un casse-tête

Les populations des quartiers périphériques ne supportent plus la charge des poteaux et câbles électriques que l'on exige d'eux pour se connecter au réseau de la Société nationale d'électricité (SNE). Elles brisent le silence alors que la direction de la société semble dénier toute responsabilité sur cette pratique illégitime.

La première impression qui se dégage lorsque l'on parle des prestations de la SNE, c'est que cette société paraît aux yeux des usagers perdre peu à peu sa crédibilité, surtout dans les quartiers périphériques. « Nous sommes plongés dans le noir et cela donne libre cours au banditisme. Nous avons déjà entrepris plusieurs démarches au niveau des services de la SNE mais, selon les agents de cette société, nous devons nous-mêmes acheter des poteaux et câbles électriques pour un coup estimé entre 60 et 90.000 FCFA pour un poteau. Quant aux câbles, nous ne savons pas combien coûte le mètre », a laissé entendre un habitant du quartier « le bled » dans le 7^e arrondissement Mfilou. Un autre habitant de Makabandilou 2, dans le 9^e arrondissement Djiri, précise : « Les poteaux que l'on nous exige d'acheter sont vendus par les agents de la SNE, quel contraste ! Il s'agit là d'un rançonnage qui ne dit pas son nom ! Où va cet argent ? » Cette question est récurrente dans tous les quartiers périphériques de Brazzaville, voire des autres villes.

Responsabilités et engagements de la SNE
Comment alors comprendre que certains

agents de la SNE se font passer pour des vendeurs détaillants des poteaux alors que, le 29 mars 2014, lors de la visite sur le site Don Bosco au quartier Massengo au nord de Brazzaville où le pylône 16 de la ligne haute tension de 30 kVa était exposé aux menaces des érosions, le directeur général de la SNE, Louis Kanoha Elinga, répondant à la presse sur la question de la vente des poteaux disait : « D'aucuns disent que quand ils viennent chercher un abonnement au niveau de la SNE, le client supporte le câble électrique et même le poteau. Non pas les poteaux, les poteaux sont la propriété de la SNE, le client ne peut pas les supporter. Le câble électrique c'est du matériel que nous sommes censés fournir en contrepartie d'un paiement. Ce matériel nous ne le trouvons pas gratuitement, nous l'achetons et nous le revenons aussi aux clients. Ce n'est pas une raison pour que les gens viennent créer le désordre. »

De gros investissements ont pourtant été réalisés durant cette dernière décennie par le gouvernement congolais, tant pour la production que pour la distribution de l'énergie électrique. Par exemple, la construction du barrage hydroélectrique d'Imboulou, 340 millions de dollars américains, soit 170 milliards de FCFA, pour satisfaire les besoins de la population, n'a hélas, pas suffi à améliorer la donne. Situé à environ 220 km au nord-est de Brazzaville sur le cours inférieur de la rivière Léfini, à 14 km de son confluent avec le fleuve Congo, le barrage hydroélectrique d'Imboulou compte 4 turbines, pour une puissance totale de 120 MW. Sa capacité de production est de 876 GWh.

Ce gigantesque projet, qui a été inauguré le

7 mai 2011, a fait naître « une ère d'espoir » aux populations congolaises qui, pour la plupart, sont soumises au phénomène dit de délestage, c'est-à-dire des coupures intempestives d'électricité qui interviennent de jour comme de nuit. Que dirait-on des centrales électriques à gaz de Pointe-Noire, des lignes attenantes et du boulevard énergétique parti de Pointe-Noire jusqu'à Brazzaville et d'une bonne partie du nord Congo ?

Les Brazzavillois avaient beaucoup espéré sur l'expertise des agents de la SNE avec l'implantation dans différentes zones, de nouveaux postes transformateurs de courant électrique. Malheureusement, ces populations ne cessent de s'interroger, car le bout du tunnel n'est toujours pas vu. L'amélioration attendue depuis plusieurs années du service public de l'électricité se fait attendre, alors que la ville, tout comme Pointe-Noire, connaît une poussée démographique importante.

Produire, transporter et distribuer l'électricité auprès des usagers

Cette fonction de la SNE ne devrait souffrir d'aucune entorse car il s'agit de sa raison d'être. Plus la ville s'élargit, plus le raccordement des nouvelles habitations et autres édifices au réseau de la SNE devrait aisément se réaliser dans les règles de l'art. Aussi la SNE devrait-elle se mettre à l'idée qu'une habitation, dans son périmètre d'action, est une clientèle potentielle. Par conséquent, elle devrait élargir son réseau au fur et à mesure que s'étend la ville, pour que le chemin de la modernité soit profitable à tous.

Jeanice Hortence N'guellet
(Stagiaire)

MINES

Un partenariat amorcé entre le Congo et la province de Shandong

La province de Shandong, située au sud-est de Pékin en Chine, a choisi la République du Congo pour développer des activités minières. Ces Chinois comptent aussi investir dans le pétrole, le bois et l'industrie.

Le vice-gouverneur de la province chinoise, Sun Shaoncheng, a effectué une visite de travail du 4 au 5 juin au Congo, afin de poser les bases de ce début de partenariat. Il se trouve à Brazzaville sur invitation du ministre des Mines et de la Géologie, Pierre Oba. Les deux personnalités ont exprimé leur volonté commune d'œuvrer pour la consolidation et le renforcement de l'accord de coopération stratégique qui existe entre le Congo et la Chine. Dans la perspec-

tive de le mettre en relief, un intérêt est porté sur les domaines de la recherche, de la formation et des échanges des chercheurs, et de l'exploitation des mines solides au Congo. résentant les potentialités de sa province, la 2^e sur les 31 que compte la Chine, vu le nombre de la population, Sun Shaoncheng a passé en revue le potentiel minier dont regorge sa région. Celle-ci comporte le gisement le plus important avec un volume d'exportation de plus de 26 milliards de tonnes.

Fort de cette expertise centrée sur une technologie poussée, Shandong veut la partager avec les Congolais. Depuis 2009, une société de cette province est en prospection au Congo. Elle envisage de se lancer dans la potasse et est déterminée à

l'exploiter en commençant par une production de 600.000 tonnes, pour ensuite passer à 3 millions très rapidement. « Nous encourageons les entreprises sérieuses à investir au Congo et parallèlement, nous invitons celles du Congo à faire de même dans n'importe quel secteur d'activités », a déclaré le vice-gouverneur.

« Le Congo a beaucoup d'espace »

La délégation congolaise a été mise à contribution afin d'apporter le maximum d'informations à ses invités chinois, sur l'activité minière qui se développe sur l'ensemble du territoire national. Aussi, le secteur minier est déjà prisé par les Chinois qui possèdent des conventions avec l'État congolais. Les sociétés de

Shandong s'ajouteront au nombre de celles qui existent déjà. Selon le ministre Pierre Oba, « le Congo a beaucoup d'espace ». Cependant, dans les échanges, le ministre congolais a insisté sur l'aspect formation. Dans son argumentaire, il a épinglé le manque de qualification des Congolais dans ce secteur qui commence à sortir de l'ornière. « Il est urgent de procéder à la formation qualitative car l'activité minière se développe et nous sommes en perte de vitesse. La formation est salutaire afin de mettre nos cadres à niveau dans ce domaine », a-t-il précisé. Ainsi, Pierre Oba a loué l'initiative des instituts de Shandong qui offrent des opportunités en matière de formation aux Congolais. Il a suggéré au Centre de recherche géolo-

gique et minière de profiter de l'occasion pour envisager des partenariats pour des spécialités dans le secteur des mines solides.

Sun Shaoncheng a appuyé le ministre sur ses propos au sujet de la formation. Toutefois le seul obstacle qui pourrait être balayé après des cours d'apprentissage est celui de la langue. Même avec un interprète, le message n'est pas le même.

Notons que cette visite de travail s'inscrit dans la perspective du voyage qu'effectuera le président du Congo, Denis Sassou N'Gusso, en Chine, du 11 au 16 juin, dans le cadre de la célébration des cinquante ans d'amitié sino-congolaise. Les préparatifs de ce voyage présidentiel s'annoncent bien.

Nancy France Loutoumba



Assurances et Réassurances du Congo

Nous vous accompagnons pour tous vos besoins en assurances.

ASSURANCE AUTOMOBILE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ASSURANCE TOUS RISQUES (Chantiers, Montages et Essais)
ASSURANCE MALADIE ASSURANCE INCENDIE
ASSURANCE VOYAGE ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
ASSURANCE TRANSPORT ASSURANCE GLOBALE BANQUE ASSURANCE SCOLAIRE

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU
Protégez votre entreprise dès maintenant!

COOPÉRATION

L'Afrique du Sud et le Pnud disposés à travailler avec le ministère de la Jeunesse

L'ambassadeur de la République d'Afrique du Sud, Richard Baloyi, et le représentant-résident du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et coordonnateur des agences du système des Nations unies, Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah, ont rencontré le ministre de la Jeunesse et de l'Éducation civique, Anatole Collinet Makosso, le 4 juin.

Avec le nouveau diplomate sud-africain en poste au Congo, il a été question de la situation de la jeunesse, notamment du chômage observé à la fin de leurs études. Les deux personnalités ont également évoqué les préparatifs de la Journée mondiale de l'enfant africain célébrée chaque année le 16 juin en relation avec le massacre des enfants de Soweto en 1976 par le régime de l'apartheid en Afrique du Sud.

« Nous avons parlé du problème de la jeunesse au niveau du gouvernement avec le ministre. Nous avons relevé des points sur ce que les jeunes doivent faire en ce qui concerne le travail. Nous avons également retenu qu'au niveau de la jeunesse, la lutte que le président Nelson Mandela a eu à mener était destinée à relever les jeunes. Le 16 juin, c'est la date à laquelle la jeunesse exprime sa fierté. Nous allons également célébrer en juillet l'anniversaire de Mandela. Ce sont les points que nous avons retenus ; avec tout notre expérience, nous pouvons travailler ensemble avec la jeunesse congolaise », a expliqué Richard Baloyi à la presse, s'engageant à contribuer à la réussite de la célébration de



Anatole Collinet Makosso s'entretenant avec Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah

cette journée.

Selon l'ambassadeur d'Afrique du Sud, il est nécessaire que la jeunesse connaisse le rôle qu'elle joue. « Ce que nous faisons, c'est pour que la jeunesse sache que nous devons mettre d'abord la nation en première position avant de prendre une position individuelle. Ce sont des choses qui sont indispensables : il faut que la jeunesse le sache pour éviter que l'on ne puisse pas vraiment réagir internationalement, en

respectant les normes de ce qu'elle doit avoir comme éducation », a conclu le diplomate.

Le ministre congolais, qui souhaite organiser à partir du 5 juillet, pendant quarante-cinq jours, des chantiers de jeunesse à Sibiti, chef-lieu du département de la Lékoumou, a demandé à son interlocuteur si l'Afrique du Sud pouvait se joindre à la Namibie pour envoyer une délégation de jeunes au Congo.

Le Pnud réitère son engagement en faveur de la jeunesse congolaise

Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah, de son côté, réitéré son engagement à mener des actions concrètes au bénéfice de la jeunesse congolaise. Les deux parties ont aussi passé en revue la collaboration existant entre le ministère et le système des Nations unies. « Nous avons évoqué beaucoup de sujets, parmi lesquels les colonies de vacances, les rapports sur les activités

de la jeunesse et le besoin d'articuler une certaine horizontalité des actions pour que la jeunesse soit prise en compte. Ce sont des activités que nous accompagnons au département du ministre. Je crois que le système des Nations unies va s'engager davantage pour aller de l'avant », a-t-il indiqué, précisant qu'il apporterait son expertise dans l'organisation et l'encadrement des jeunes dans différents domaines d'activités.

Anatole Collinet Makosso a demandé l'appui du Pnud dans l'organisation de séminaires sur la gestion axée sur les résultats qu'il a commencés avec le représentant sortant. Il a également sollicité la participation de l'agence onusienne à la publication du rapport annuel sur la situation de la jeunesse au Congo de l'année en cours. Le ministre a aussi souhaité que le Conseil national de la jeunesse soit au cœur des initiatives du Plan national de développement pour qu'il prenne le relais. « Ils ont également parlé de la mise en place d'un corps des jeunes volontaires et du service civique. Ce sont des dispositifs que le ministère entend développer avec l'expertise du Fonds des Nations unies pour la population. Comme le coordonnateur des agences du système des Nations unies est le représentant du Pnud, le ministre a souhaité son implication forte dans la mise en place de ces dispositifs qui permettent une participation des jeunes dans des initiatives d'intérêt communautaire », a-t-on appris des services de communication.

Parfait Wilfried Douniama

ÉDUCATION CIVIQUE

Les équipes se déploient pour une visite d'imprégnation des clubs

Les services techniques de la direction départementale de l'Éducation civique visiteront, du 5 au 20 juin, les foyers d'animation et d'éducation civique installés dans les quartiers de Brazzaville et de l'île Mbamou.

La visite des lieux a pour objectif d'imprégner les différents clubs civiques installés dans la ville capitale d'idées accessibles au grand public afin de servir de relais entre le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique par le biais de

la direction départementale. Les chefs de service, les responsables des foyers d'animation et d'éducation civique ont été infor-

« L'éducation civique est l'affaire de tout le monde et pas seulement du ministère de la Jeunesse »

més de la descente le 4 juin, lors de la rencontre organisée dans la salle de conférence de la préfecture, dirigée par la directrice départementale de l'Éducation

civique, Yvonne Mampouya Bazounga.

Séance tenante, la directrice a rappelé à ses services leur mission de

conscientiser la jeunesse afin de lutter contre les antivaleurs, telles que la corruption, l'occupation anarchique des lieux publics, l'impunité, le non-respect des biens

publics, les nuisances sonores, etc. Commentant la culture musicale actuelle des jeunes et les défilés de mode organisés çà et là, elle a indiqué : « C'est décevant de voir à la télévision des jeunes filles habillées dans des tenues qui n'honorent pas la tradition africaine. La musique produite par des jeunes véhicule des messages honteux. Notre culture bantoue et notre sociologie invitent au respect des us et coutumes. »

En conclusion de ses propos, Yvonne Mampouya Bazounga a rappelé : « L'éducation civique

est l'affaire de tout le monde et pas seulement du ministère de la Jeunesse. » Au terme de la rencontre, les chefs de service, les responsables des foyers d'animation et d'éducation civique ont évoqué les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour accomplir leur mission de conscientisation.

Le responsable du quartier Madi-bou a, pour sa part, émis le souhait de prendre en charge ces jeunes qui seront organisés en coopérative afin de bénéficier des projets et des formations aux petits métiers.

Lydie Gisèle Oko



Tél.: 06 600 0000

Agence de Pointe-Noire
319, Avenue Charles De Gaulle
Face à l'Hôtel Migitel

LE TELEPHONE DE BUREAU NOUVELLE GENERATION

EN LIGNE AVEC LE SUCCES : Poste OMNITOUCH 8082 My IC PHONE



Alcatel-Lucent
Expert Business Partner



- NE PERDEZ AUCUN APPEL DE VOS CLIENTS.
- AUGMENTEZ LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITE.

CONTACTEZ NOUS DES AUJOURD'HUI
info@ofis-ort.com
www.ofis-reseaux-telecoms.com

- Ecran tactile de 7 pouces rétroéclairé
- Intelligence du Smartphone sur votre téléphone de bureau
- Personnalisation de la page d'accueil
- Carnet d'adresse, conférence, messagerie
- OMNITOUCH 8082, équipement SIP
- Combiné Bluetooth

Tél.: 01 600 0000
Agence de Brazzaville
Boulevard Sassou Nguesso Centre-Ville
Face au Ministère des Postes & Télécommunications

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Ban Ki-moon lance un appel à la solidarité des îles

Sur le thème « La planète Terre représente l'île que nous partageons, joignons nos forces pour la protéger », la Journée internationale de l'environnement, décrétée par les Nations unies, a été célébrée le 5 juin dans plus de cent pays.

À l'occasion de cette célébration, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a établi une liste de points noirs sur lesquels des efforts doivent être entrepris de toute urgence. Ils s'agit notamment de la lutte contre la destruction de la couche d'ozone ; la lutte contre la déforestation ; la préservation de la qualité des réserves d'eau ; la lutte contre la désertification et la sécheresse. Le constat du PNUE est sévère, car peu de ces objectifs ont été atteints et le cri d'alarme lancé à l'occasion de la conférence RIO + 20 paraît désespéré.

Le PNUE et les instances internationales pointent du doigt le développement économique des pays dits développés. Le décalage avec les pays en voie de développement est criant, poursuit le PNUE. « Si les économies européennes prennent de plus en plus en compte ces problématiques dans leur développement, que dire d'une économie américaine encore très en retrait sur toutes ces questions et celle de certains pays du Sud-Est asiatique où ces recommandations sont surtout l'expression de l'égoïsme des pays riches », s'interroge le PNUE.

Dans un communiqué de presse, le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, invite le monde entier à se mobiliser davantage pour protéger l'environnement. Alors que les Nations unies ont dédié l'année 2014 aux petits États insulaires en développement (PEID), le secrétaire général de l'ONU invite l'humanité à agir dans l'urgence afin d'aider à protéger

les îles face aux risques et vulnérabilités grandissants à la suite des changements climatiques.

« Nous croyons que la Journée internationale de l'environnement sera une excellente occasion de lancer un appel à la solidarité des îles », a souhaité Ban Ki-moon à l'occasion de cette journée qui est célébrée cette année quelques mois avant la troisième Conférence internationale des PEID, en septembre prochain.



En 2012, la directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, déclarait à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement : « Nous voulons un avenir où nous pourrions vivre dans un environnement sain en entretenant des liens solides avec la nature et des relations sociales riches et diversifiées. Pour cela, nous devons créer un envi-

ronnement florissant. Nous devons créer des économies vertes. » La Journée mondiale de l'environnement est le principal moyen par lequel les Nations unies encouragent une prise de conscience et une action d'envergure mondiale pour l'environnement. Cette journée a été promulguée par le PNUE. Elle est célébrée depuis de nombreuses années et soulève régulièrement les questions essentielles de la protection de l'environnement et ses

conséquences sur la qualité de vie des populations et la survie de la planète terre. Elle représente également la Journée du peuple pour une action positive sur l'environnement et transforme les actions individuelles en une puissance collective qui génère un impact positif exponentiel sur la planète.

Tiras Andang

Un film et une application mobile pour la préservation des océans

À l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin, la fondation GoodPlanet, présidée par Yann Arthus-Bertrand, poursuit, en partenariat avec Omega*, son engagement pour la préservation des océans par la réalisation d'un film et d'une application gratuite développée avec SeaWeb Europe, pour consommer les produits de la mer d'une manière responsable.



Planète océan est un film de quatre-vingt-dix minutes réalisé par Yann Arthus-Bertrand et Michael Pitiot. Il s'agit d'un film « pour comprendre », précise-t-il. Et d'expliquer : « Parce que les océans fournissent l'oxygène que nous respirons, parce qu'ils produisent une partie importante de notre nourriture, parce qu'ils permettent l'essentiel de nos échanges commerciaux, ils sont au cœur de notre vie à tous. »

Face aux points noirs pointés par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) — la destruction de la couche d'ozone, la déforestation, la désertification/sécheresse et la pénurie des réserves d'eau de qualité —, le film, basé sur des missions scientifiques, répond aux questionnements sur comment changer le regard des hommes sur l'océan, comment raconter simplement à tous le mystère naturel de notre planète ou comment peut-on

aider nos enfants à croire à un monde de demain meilleur et durable. Un plaidoyer sur les questions essentielles de la protection de l'environnement et ses conséquences sur la qualité de vie des populations et la survie de notre planète, tel le cri d'alarme lancé depuis Rio+20.

Quant à l'application, pédagogique et pratique, elle saura guider le consommateur dans ses choix, en l'aidant à identifier les espèces menacées et les espèces gérées durablement, confient les promoteurs. Pour Cédric Javanaud, océanographe de la fondation GoodPlanet, « chacun peut et doit agir ! En un geste aussi simple que de sortir son téléphone de sa poche, chacun peut trouver les informations-clés pour consommer responsable. » Outre des recettes de cuisine, l'application répertorie près de cent espèces de poissons, coquillages et crustacés selon leur provenance, l'état de leur stock et leurs techniques de pêche. La fondation GoodPlanet, Omega et SeaWeb Europe offrent la possibilité de devenir un acteur de la préservation des océans avec l'application mobile « Planet Ocean ».

Marie Alfred Ngoma

OFIS
TRAINING
Center

OFIS

IT. Services. People. You trust.

Ensemble, améliorons votre performance !

Formation	Durée	Date	Ville
Avril 2014			
Windows 7 : Prise en main de votre poste de travail	1 jour	14	Pointe-Noire
Windows 8 : Prise en main de votre poste de travail	1 jour	15	Pointe-Noire
Word 2010/2013 : Fonctions de base	3 jours	16-18	Pointe-Noire
Excel 2010/2013 : Fonctions de base	3 jours	22-24	Pointe-Noire
Excel 2010/2013 Tableaux et Graphiques Croisés Dynamiques	1 jour	29	Pointe-Noire
Piloter un projet avec Ms Project 2010	3 jours	28-30	Pointe-Noire
Troubleshooting Windows 7 in Enterprise + Certification	3 jours	28-30	Brazzaville
Mai 2014			
CCNA + Certification 200-120	10 jours	5-17	Pointe-Noire
Windows Server 2008 + Certification	5 jours	19-23	Brazzaville
Créer les sites webs avec les CMS Joomla 2.5 et Drupal 7	5 jours	19-23	Brazzaville
ITIL V3 Foundation + Certification	3 jours	26-28	Pointe-Noire
Créer les sites webs avec les CMS Joomla 2.5 et Drupal 7	5 jours	26-30	Pointe-Noire



Microsoft Partner
Silver Formations



PROMETRIC

Tél: 06 600 0000

info@ofis-otc.com
www.ofis-otc.com

Tél: 01 600 0000

Agence de Pointe-Noire
319, Avenue Charles De Gaulle
Face à l'Hôtel Migitel

Agence de Brazzaville
Boulevard Sassou Nguesso Centre-Ville
Face au Ministère des Postes & Télécommunications



Convention sur la circulation et l'établissement des personnes et des biens entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République démocratique du Congo



Le Gouvernement de la République du Congo d'une part et le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'autre part, Ci-après dénommés « les parties contractantes » Considérant la nécessité de consolider davantage leurs liens séculaires d'amitié et de bon voisinage ; Déterminés à préserver la paix, la sécurité, la fraternité et le bien-être de leurs peuples respectifs ; Désireux de fixer dans l'intérêt commun les règles de circulation et d'établissement des personnes et des biens entre les deux États sur la base de l'égalité, de la réciprocité et du respect mutuels ; Reconnaissant le droit souverain de chaque État de protéger ses frontières et de veiller aux contrôles des flux migratoires sur son territoire ; Mus par la volonté de lutter contre la criminalité transfrontalière ; Ont convenu de ce qui suit :

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er}
La présente Convention détermine les conditions d'entrée, de séjour, de sortie et/ou d'établissement des personnes et des biens sur les territoires des deux parties.

Article 2
La présente Convention s'applique aux ressortissants des deux États.

II. CONDITIONS D'ENTRÉE, DE SÉJOUR ET DE SORTIE ET/OU D'ÉTABLISSEMENT DES PERSONNES ET DES BIENS ENTRE LES DEUX ÉTATS.

Article 3
Aux termes de la présente Convention, les voyageurs se divisent en deux catégories :
. les voyageurs résidant dans les zones frontalières ;
. les voyageurs transnationaux.

Sont considérés comme voyageurs résidant dans les zones de frontalières, les ressortissants qui résident dans la zone frontalière, à une profondeur de 50 kilomètres de chaque État ou dans les localités frontalières juxtaposées.

Sont considérés comme voyageurs transnationaux, toutes les personnes qui se déplacent au-delà de la zone frontalière dans le territoire de l'autre partie à la présente Convention.

Article 4
Pour entrer dans le territoire de l'autre État, les voyageurs vivant dans les zones frontalières doivent produire le passeport ou la carte nationale d'identité assorti d'un laissez-passer individuel dont la durée de séjour ne peut excéder 72 heures.

Article 5
Pour entrer dans le territoire de l'autre partie, les voyageurs transnationaux doivent produire un passeport en cours de validité avec un visa d'entrée.

Article 6
La traversée de la frontière se fera aux points d'entrée officiels et aux heures fixées conjointement par les autorités compétentes.

Article 7
Les voyageurs en mission officielle dans l'un des États, détenteurs de passeports diplomatique ou de service, bénéficient d'un visa gratuit.

Article 8
Les ressortissants des deux États en transit sur le territoire de l'une ou l'autre partie bénéficient d'un visa de transit gratuit pour aller et le retour sur la présentation d'un titre de voyage et d'un visa d'entrée du pays de destination.

Article 9
Les ressortissants d'un État désireux de s'établir dans le territoire de l'autre État devront se conformer à la législation en vigueur de cet État.

Article 10
Chaque partie se réserve le droit de prendre des mesures nécessaires au maintien de l'ordre public, à la protection de la santé publique et de la sécurité publique, par la reconduite du ou des ressortissants de l'autre partie contractante dont le comportement porte atteinte à ses intérêts vitaux.

Article 11
Lorsque l'une des parties contractantes se propose de procéder à la reconduite à la frontière de plusieurs ressortissants de l'autre partie dont les activités ou la présence menacent l'ordre public ou la sécurité publique, elle en avise préalablement l'autre partie par voie diplomatique. La partie qui procède à la reconduite doit prendre toutes les mesures appropriées pour sauvegarder les biens, les intérêts et l'intégrité physique des personnes reconduites, dans

le respect des conventions internationales.

Article 12
La circulation des biens est soumise au régime défini par l'Accord relatif au commerce frontalier et à la coopération douanière.

III. DISPOSITIONS FINALES

Article 13
Dans le cadre de la Commission Spéciale défense et Sécurité, les deux parties procèdent à l'évaluation périodique de la présente Convention.

Article 14
Tout différend qui pourrait survenir de l'interprétation ou de l'application de la présente Convention sera résolu par biais des négociations entre les parties contractantes.

Article 15
La présente Convention peut être révisée, amendée ou modifiée sur proposition de l'une des parties contractantes.

Article 16
La présente Convention entrera en vigueur à la date de la dernière notification de sa ratification par les deux gouvernements conformément aux dispositions constitutionnelles de chaque État. Elle est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction pour une période d'égale durée, à moins qu'elle ne soit dénoncée par l'une des parties contractantes, par préavis écrit d'au moins six (6) mois, notifiant à l'autre partie son intention d'y mettre fin.

Fait à Kinshasa, le 03 juin 2014

*Pour le gouvernement de la République du Congo,
Le Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation
Raymond Zéphirin Mboulou*

*Pour le gouvernement de la République démocratique du Congo
Le Ministre de l'Intérieur, sécurité, décentralisation et Affaires Coutumières
Richard Muyeje Mangeze Mans*



Onduleur APC 650 VA



Prix : 55.000 TTC

Garantie 3 ANS

Revendeur agréé acer

Promotion Spéciale



Cartouche HP 21 N/C
Prix : **13.500** TTC



Cartouche HP 122 N/C
Prix : **8.500** TTC

Imprimante tout-en-un HP Deskjet 1050

A 49.000 TTC



Spécificités

- * Impression, Numérisation, Copie
- * A4; A5; A6; B5; C5; C6; DL; Enveloppes; Cartes
- * 1 port USB 2.0 haut débit
- * Jusqu'à 16 ppm en noir, 10 ppm en couleur
- * Garantie 1 an

Av. Alphonse Fondere, Immeuble CNSS, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
00242 05 381 34 34/ 06 881 34 34 - info@terratech-cg.com - www.terratech-cg.com



ENVOYEZ DE L'ARGENT

VERS LES PAYS DE LA

CEMAC

À PARTIR DE...

F cfa HT*

3000

BAISSE
DES TARIFS



Envoyez de l'argent à partir de 3 000 F cfa vers les pays de la zone CEMAC :

Le Cameroun, le Gabon, la Guinée-Equatoriale,
la République Centrafricaine et le Tchad.

**WESTERN
UNION** **WU**SM

moving money for better

• Transfert d'Argent •

L'argent en mouvement pour le meilleur

*Tarifs hors taxes en vigueur depuis le 15 mai 2014 et sujets à changement sans préavis. Voir les détails en agence.

© 2014 Western Union Holdings, Inc. All Rights Reserved

ÉCOLE DE PEINTURE DE POTO-POTO

Réception des installations réhabilitées par la Fondation Brasco

Lieu mythique de l'histoire picturale du Congo, l'École de peinture de Poto-Poto fait dorénavant peau neuve avec ses nouvelles installations et sa galerie rénovée. L'œuvre est de la Fondation Brasco qui a remis officiellement ces ouvrages au ministère de la Culture et des arts représenté à cette cérémonie par Célestin Akouafoua, directeur de cabinet du ministre. Y prenaient également part, le directeur d'usine Brasco et son épouse Valérie Siegenthaler, artisane principale de l'œuvre.



Le président de la Fondation Brasco prononçant son discours

Après avoir été chaleureusement remercié par Jean Bruno Obambi, représentant du directeur de l'École de peinture de Poto-Poto empêché, au regard de ce geste combien salvateur ; le président de la Fondation Brasco, Joseph Niama, également Secrétaire général de la société Brasco, prenant la parole à son tour, a plutôt fait un constat qui ne date pas d'aujourd'hui. Pour lui, de l'aveu de nombreuses personnes de passage au Congo, Brazzaville a deux choses dont elle peut

Poto qui leur a offert son hospitalité et ses charmes envoûtants et, les bières Primus et Ngok, des boissons aux senteurs et aux couleurs locales qui font désormais partie de l'identité citadine des Brazzavillois. En effet, depuis le milieu des années cinquante, sous cette voûte florale, s'est développée une tradition picturale qui a fait des émules dans certaines capitales africaines et qui, de génération en génération, s'est affirmée, elle aussi, comme une marque identitaire : les peintres

aujourd'hui de passeports à la culture congolaise.

La Fondation Brasco qui déploie ses actions dans les domaines de l'éducation, la santé et l'environnement, en appui aux efforts du Gouvernement dans sa politique salutaire de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations, a, aujourd'hui, voulu s'investir dans le domaine de la culture. En décidant ainsi d'intervenir sur ce mythique et historique site de l'École de peinture de Poto-Poto, la Fondation Brasco a voulu se rapprocher, comme jamais auparavant, de ces brasseurs de rêves que sont les artistes.

« Nous avons voulu assister, aussi modestement que possible, ces hommes et ces femmes qui donnent des couleurs et du rythme à notre existence. En effet, la Fondation Brasco, toujours à l'écoute des consommateurs des produits Brasco, a entendu le cri de cœur des artistes de l'École de peinture de Poto-Poto et, a essayé d'apporter sa touche pour relustrer un tant soit peu ce patrimoine qui est un des fleurons de la vie culturelle de notre pays. »



Les peintres de Poto-Poto tableaux en mains pour remettre à la Fondation Brasco en guise de remerciement

s'enorgueillir en toute légitimité sur le plan touristique ; il s'agit de : l'École de peinture de Poto-

Poto sont des références à travers le monde. Leurs œuvres servent

Le rôle de Valérie salué

Poursuivant son allocution, le président de la Fondation Brasco, Joseph Niama, a exprimé la reconnaissance de la Fondation à Madame Valérie Siegenthaler, artisane de cette œuvre. Pour la petite histoire, c'est cette grande dame, très chère épouse du directeur d'Usine de Brazzaville qui, en revenant visiter l'École de peinture de Poto-Poto combien pittoresque, s'est souvenue des charmes luxuriants qu'offraient ces lieux il y a quelques années. Les échanges avec les artistes l'ont amenée à solliciter la bonne grâce de la Fondation Brasco qui, dans la mise en œuvre de son programme d'activités, n'a pas hésité à répondre

FCFA.

Remerciant le ministre de la Culture et des arts, qui les a autorisés à intervenir sur ce site, le président de la Fondation Brasco a, par ailleurs, une mention particulière aux peintres qui ont respecté le cahier de charges et les toiles qu'ils ont livrées en retour sont très lumineuses. Une manière de donner les raisons d'espérer que le modeste investissement réalisé par la Fondation Brasco sera capitalisé à souhait. Avant de souhaiter que le partenariat entre les brasseurs de bières et les brasseurs de rêves se développe au Congo, pour le bien de la culture et le bonheur des artistes.



Le directeur de cabinet du ministre de la Culture et des arts, Madame Valérie Siegenthaler et le président de la Fondation Brasco attendant de recevoir les tableaux des artistes peintres

à cet appel. « Valérie a donc dirigé ces travaux de restauration en bonne collaboration avec le directeur de cette école, Balou Tchicaya, qui n'a ménagé aucun effort pour faire aboutir l'œuvre entreprise. »

Pour ce faire, les travaux ont été confiés à la société Sthic après appel d'offre. Et, au terme d'une intervention qui a duré six (6) mois sur ce site, la Fondation a pu réaliser les opérations suivantes : Construction d'un nouveau hangar (une paillote) servant d'atelier ; installation de deux bâches à eau en plastique d'une contenance totale de 2.000 litres ; installation d'un suppresseur sécurisé ; réfection du bloc-sanitaire et de la toiture ; réfection du plafond de la galerie d'exposition, application de couche de peinture sur les murs, portes et fenêtres avec un traitement anti termites et vers ; réhabilitation du circuit électrique et de l'éclairage du site, de la voûte et du hangar, désormais dotés de ventilateurs ; dotation des artistes d'un lot de matériel de peinture (pinceaux, tubes de peinture à huile, brosses, toiles, châssis, boîtes de colle à froid, couteaux à peindre, adjuvants, huile de lin, essence de térébenthine), d'une valeur de cinq (5) millions de

Le ministère de la Culture reconnaissant

Madame Emma Mireille Opa-Elion, directrice générale du livre et de la lecture publique, a, au nom du ministre de la Culture et des arts, remercié la Fondation Brasco pour avoir mis à la disposition des artistes de l'École de peinture de Poto-Poto, le circuit électrique, le circuit d'eau, les toilettes, le matériel de peinture ainsi que le hangar. « Ce geste nous va droit au cœur et nous pensons que le partenariat Brasco - Ministère de la Culture et des arts, ne fait que commencer, parce que la Primus reste la bière du pays et l'École de peinture de Poto-Poto est la seule grande école de peinture du pays. » À l'issue de la cérémonie, Jacques Iloki, artiste-vice-président de l'association des peintres de Poto-Poto, a dit que ce jour, est pour eux, un jour de joie. « Il est difficile de nos jours, de voir des gens penser à vous, surtout que tout le monde pense au bout de pain. La Brasco s'est permise de nous nourrir, et nous, à notre tour, allons nourrir nos familles. »



Photo de famille à l'issue de la cérémonie

ITALIE

Inquiétude sur l'augmentation des mineurs étrangers non-accompagnés

Le phénomène inquiète les autorités qui étudient les mesures à prendre. Si l'opinion italienne est prompte à se déchaîner pour ou contre les clandestins, il est un autre aspect de l'immigration, peu visible aux yeux de beaucoup.

Depuis deux ans, la péninsule constate avec surprise l'augmentation d'une catégorie de candidats à l'immigration. Il s'agit de mineurs, dont certains n'ayant pas même atteint dix ans, qui prennent place à bord des bateaux des trafiquants, sans parents ni tuteur légal identifiables.

L'association Anci-Cittalia, qui s'est intéressée au phénomène, vient de produire un rapport assez déconcertant. Depuis 2011, affirme-t-elle, quelque neuf mille enfants dans cette situation sont arrivés en Italie. Beaucoup sont africains. Ils posent des problèmes certains quant à la réponse que les structures étatiques peuvent y apporter. Les refouler ? Vers quel pays et avec quelles garanties qu'ils seront pris en charge là où on les renverrait ? Sans compter que, dans bien des cas, le pays de refoulement peut s'avérer ne pas être celui du départ ou de naissance.

Car, entre un petit Érythréen et un petit Éthiopien, un petit Ivoirien et un petit

Malien, et même entre un enfant tunisien et un autre de Libye, se fier au seul paramètre des apparences ou même de la langue parlée par le mineur devient un critère de très grande incertitude. Ce serait même aller directement vers l'erreur ou la discrimination garantie ! Tel était certain d'avoir affaire à un Soudanais qui est surpris de se retrouver, en fait, en face d'un Kenyan ; refouler un Somalien, petit ou grand, vers l'Éthiopie peut être source d'imbroglis kafkaïens.

Pourtant, le fait est qu'il faut bien que l'Italie fasse front et intègre aussi ce phénomène dans le traitement qu'elle tente d'apporter au lancinant problème de l'immigration clandestine. Le pays fait beaucoup, mais le fait seul. Une brusque montée de 98,4% des très jeunes migrants appelle une réponse que les communes, les provinces et le monde associatif ont commencé à apporter. Mais, il faut traiter le problème plus à fond, en amont ou en aval, en le dissociant peut-être même du problème général de l'immigration clandestine. D'autant qu'outre les enfants qui débarquent chaque jour dans l'espoir que leur jeune âge les garantira contre le renvoi, on doit aussi tenir compte de ceux qui arrivent dans le ventre de leur mère !

Beaucoup d'enfants naissent, en effet, à bord des bateaux ou peu après l'arrivée en terre italienne de leur mère, qui reste une clandestine à refouler. Jusqu'à présent, l'Italie n'accorde pas automatiquement la nationalité italienne aux enfants par leur seule naissance sur son sol — le fameux jus soli (droit du sol, qui s'oppose au jus sanguinis, droit du sang) pour lequel des figures de la diaspora africaine comme le premier député noir d'Italie, Jean-Léonard Touadi, ou l'Italo-Congolaise Cécile Kyenge Kashetu, ex-ministre de l'Intégration, continuent de se battre.

Le problème est complexe, reconnaissent les associations ; il ne fait pas appel au seul bon sens. D'ailleurs, font remarquer des personnes, y compris parmi les mieux intentionnées, le bon sens n'est pas une boussole stable ; il est là où un pays décide de le placer, en fonction de son histoire ou de ses intérêts, souvent changeants. Le ministère de l'Intérieur fait savoir que quelque deux cents enfants nés de parents exilés politiques pourraient recevoir la nationalité italienne. Mais même ici des avis contraires s'élèvent contre une décision qui s'apparenterait à un don — un « bradage » — de nationalité là où il faut la mériter au bout d'une démarche personnelle.

Lucien Mpama

CENTRAFRIQUE

Le Burundi va déployer 730 soldats et policiers supplémentaires

Ces hommes iront renforcer les effectifs de 850 hommes déjà présents en Centrafrique. Cette annonce a été faite par le président burundais Pierre Nkurunziza, en visite le 4 juin à Paris.

« Nous sommes prêts à déployer 450 militaires - nous avons préparé deux unités de police qui totalisent 280 policiers - et à faire un appel du pied. Maintenant, nous cherchons les équipements nécessaires et mobilisons nos partenaires pour être soutenus dans cette initiative », a déclaré le chef de l'État burundais.

Cette déclaration de Pierre Nkurunziza intervient au moment où la situation en Centrafrique se dégrade de plus en plus, avec les anti-balaka et les ex-séléka qui ne cessent de s'entretenir.

Tout récemment, les autorités du pays ont décidé d'interdire provisoirement l'envoi de SMS, « par mesure de sécurité ». Cette décision intervient après la recrudescence de violences à Bangui, la semaine dernière, où dix-sept personnes ont été tuées dans l'attaque de l'église Notre-Dame de Fatima. En début de semaine, un appel à la grève générale a été relayé par SMS.

L'opération Sangaris totalise six mois

5 décembre 2013-5 juin 2014 : il y a très exactement six mois que la France, après un vote de l'ONU, lançait l'opération Sangaris, une mission qui a pour but d'appuyer la force africaine de la Misca et de ramener la paix en Centrafrique, un pays déchiré par une guerre civile et religieuse. L'opération militaire française, décidée par François Hollande, vise toujours à désamorcer la crise centrafricaine qui a débuté en 2013 avec le renversement du président en exercice, François Bozizé. Une rébellion à dominante musulmane, les Séléka, a cherché à prendre le pouvoir dans un pays majoritairement chrétien. Ils multiplient les exactions contre les civils, entraînant en réaction la création de milices d'auto-défense, les anti-balaka, à dominante chrétienne. Rapidement, ces milices s'en prennent aux civils musulmans, plongeant le pays dans une spirale de violences intercommunautaires qui a entraîné à l'exil des dizaines de milliers de musulmans.

Yvette Reine Nzaba

Weekend NON STOP !!!

Avec **Masolo Ya Bandeko**

Minutes incluses	Code d'activation	Coût
50 minutes	*170*6#OK	300 FCFA
100 minutes	*170*7#OK	500 FCFA

Parle plus longtemps avec Masolo Ya Bandeko.

www.waridtel.cg | 04 400 01 23 ou 123

WARID
Passer à l'action

REMERCIEMENTS

Le capitaine Pierre Olando, retraité de la DGPN, et l'ensemble de la famille Wando Vital remercient sincèrement les parents, amis et connaissances de Brazzaville et tous ceux qui se sont déplacés de Pointe-Noire, Owando, Saint-Michel catholique, Ouesso et le village Ibouma, pour leur assistance multiforme lors du décès du lieutenant à la retraite Michel Ouando, survenu le 5 mai 2014 à Brazzaville.

Qu'ils trouvent ici, l'expression de leur profonde reconnaissance

SERVICES AUX BÉNÉFICIAIRES

Obtenir une licence ou un master par la **Formation Ouverte & À Distance**

APPEL À CANDIDATURES DE MARS À SEPTEMBRE CHAQUE ANNÉE

PLUS DE 80 DIPLÔMES PROPOSÉS DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES :

- Éducation et formation
- Sciences humaines
- Médecine et santé publique
- Sciences de l'ingénieur
- Droit, économie et gestion
- Environnement et développement durable

DIPLÔMES DÉLIVRÉS DANS NOS UNIVERSITÉS MEMBRES :

- du Burkina Faso
- du Cameroun
- du Canada
- d'Égypte
- de France
- du Maroc
- du Liban
- de Madagascar
- du Sénégal
- de Tunisie

Liste complète
www.auf.org/formation-distance
www.foad.refer.org

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Pour plus d'informations :
foad@auf.org
ou flashez ce QR code

Coopération et expertise au service du développement des sociétés

Pointe-Noire Paris

3 vols par semaine

à partir de

550 000
Francs TTC*
Aller-retour

* Offre soumise à conditions



Offre valable
pour tout
voyage aller/retour
avant le **20 Juin**
2014

 **ECAir**
Bienvenue chez vous.

www.flyecair.com / e-mail: relationclients@flyecair.com

Suivez nos activités sur  

AMNISTIE DES EX-M23

Nouvelle brouille entre le Rwanda et la RDC

Le gouvernement congolais accuse le Rwanda de refuser de recevoir sur son sol la délégation congolaise qui doit remettre des formulaires de demande d'amnistie aux ex-M23 ayant trouvé refuge au Rwanda.

Entre le Rwanda et la RDC, le torchon brûle de nouveau. À la base de cette situation, le refus d'accès sur le territoire rwandais à la délégation congolaise chargée remettre des formulaires de demande d'amnistie aux ex-rebelles M23 réfugiés dans ce pays. Une décision prise par le gouvernement rwandais qui voudrait, par ce geste, amener la RDC à accorder un statut spécial à ces anciens combattants installés sur son sol. Défaits en novembre 2013 par les Fardc, ces ex-rebelles du M23 jouissent depuis lors de la protection des autorités rwandaises. Ces dernières cherchaient à faire bénéficier à ces ex-rebelles du même « traitement privilégié » après leur amnistie. Une perception qui est loin de rencontrer l'assentiment des autorités de la RDC. Celles-ci rejettent toute idée d'un statut spécial à octroyer à ces anciens combattants du M23 éparpillés entre l'Ouganda et le Rwanda.

« Il ne peut pas y avoir des traitements



< Sans données à partir du lien >

différenciés entre la manière dont la question d'accès en amnistie est traitée avec ceux qui sont en Ouganda par rapport à ceux qui sont au Rwanda », avait déclaré le coordonnateur du mécanisme de suivi de l'accord d'Addis-Abeba, François Muamba, au cours

d'une récente intervention dans les médias. En fait, Kinshasa ne fait pas de distinction entre les ex-rebelles du M23 réfugiés à Kampala et ceux qui se retrouvent au Rwanda.

Les deux catégories devraient bénéficier d'un même traitement en matière

d'amnistie. L'attitude du Rwanda est perçue par la RDC comme une astuce visant à pousser vers de nouvelles négociations alors qu'il s'agit ici d'un mouvement rebelle défait dont les combattants n'ont d'autre alternative que de se plier aux conditions d'éligibilité en

matière d'amnistie. Ils doivent, de ce fait, passer par un test d'éligibilité qui détermine s'ils doivent intégrer l'armée ou être démobilisés.

Ceci avant de rallier le processus de Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR III) qui en est à sa troisième phase d'exécution.

Saisis de cette situation, les envoyés spéciaux internationaux pour la région des Grands lacs ont, au cours de leur récent séjour à Kinshasa, plaidé pour l'implication du Rwanda afin de permettre aux ex-combattants M23 amnésiés d'adhérer au processus DDR III.

La représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour la région de Grands lacs a promis de contacter les autorités rwandaises à ce sujet. Entre-temps, faut-il le rappeler, le Rwanda continue de geler trois mandats d'arrêt internationaux que le gouvernement congolais lui a transmis visant quatre de ses ressortissants réfugiés sur son territoire dont l'ancien leader du M23 Jean-Marie Runiga. Ces responsables de l'ex-mouvement rebelle sont poursuivis pour des faits de « constitution d'un mouvement insurrectionnel, crimes de guerre, crimes contre l'humanité ».

Alain Diasso

ENVIRONNEMENT

Le Programme hydrologique international planche sur la « Sécurité de l'eau pour tous en Afrique »

Le sujet est au cœur de la 5e réunion régionale de ses comités nationaux organisée du 5 au 6 juin par l'Unesco au centre d'accueil Caritas Congo de Kinshasa.

Les assises du Programme hydrologique international (PHI) ouvertes la matinée du 5 juin par le Ministre de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, Bavon N'sa Mputu Elima, réunissent les représentants des différents comités nationaux de vingt-huit pays de l'Afrique sub-saharienne. D'avis que « l'eau constitue un enjeu important pour la survie de l'humanité », il s'est dès lors réjoui du thème abordé, à savoir « Sécurité de l'eau pour tous ». Ce, estimant que la 5e réunion régionale des comités nationaux du PHI est un cadre qui se prête à un « partage d'expérience pour une meilleure prise en charge dans ce domaine ». Ce d'autant plus qu'avec son faible taux de desserte en eau potable évalué à 29% en milieu urbain, a-t-il affirmé, la RDC se doit de fournir des efforts considérables en matière de sécurité de l'eau. Pour sa part, le représentant de l'Unesco en RDC, Abdourahamane Diallo, a tenu les ressources en eau pour « un facteur de développement socio-économique et de croissance ». Aussi a-t-il pensé que leur gestion dans le continent « devrait s'inscrire dans une perspective de développement durable pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement et au-delà ». Pour cela, il a requis le déploiement d'efforts importants par les pays africains dont il a considéré qu'un grand nombre « n'atteindront pas l'objectif numéro 7 relatif à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2015 si la tendance n'est pas très rapidement inversée ».

Par ailleurs, Abdourahamane Diallo a soulevé le paradoxe constaté au niveau du changement climatique quant « à la forte vulnérabilité des pays africains ». Fait dont le dernier rapport du Groupe



Le ministre Bavon N'sa Mputu Elima et le représentant de l'Unesco en RDC, Abdourahamane Diallo à l'ouverture de la 5e réunion du PHI

international d'étude pour le changement climatique donne la confirmation alors que le continent « contribue le moins et de très loin à la production des gaz à effets de serre responsables du réchauffement climatique ». Vu que les premières ressources naturelles touchées par ledit phénomène sont hydriques, il a préconisé que soient portées au cœur des mesures à prendre « les stratégies d'adaptation à la variabilité des ressources en eau ». Et de surcroît que « les besoins évalués par la Banque africaine de développement en terme d'investissement dans le domaine de l'eau seraient de l'ordre de 50 milliards de dollars par an pour les vingt prochaines années » quitte à se donner ainsi « des chances pour atteindre les Objectifs de la vision 2025 de l'Afrique sur l'eau et espérer une croissance à deux chiffres ».

Identifier les priorités

Comme pour conclure son propos en rappelant l'objectif principal de la rencontre en cours à Kinshasa, Abdourahamane Diallo a souligné qu'il est question « de

faire le point sur les acquis de la mise en œuvre de la précédente phase » du PHI. À l'aube de la nouvelle, la huitième devant couvrir la période de 2014 à 2021, il s'agit de se fonder sur lesdits acquis de sorte à plancher sur le plan d'action stratégique avec un focus sur la sécurité de l'eau et à identifier les priorités d'intervention en Afrique sub-saharienne. Les discussions portent également sur un partage d'expériences, sur la sécurité de l'eau et sur la gouvernance du programme à l'échelle nationale et régionale pour plus d'impact en Afrique.

Par ailleurs, profitant de l'ouverture de cette réunion, tenue pour la première fois dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le représentant de l'Unesco en RDC a épinglé le rôle de la région en considération de son système hydrographique. Il a dès lors parlé de « l'importance capitale » du bassin du Congo pour les pays de la sous-région partant de « son riche écosystème à sa ressource en eau » tenu pour le « moteur du développement pour les différents pays » de l'Afrique centrale.

Nioni Masela

FORUM ÉCONOMIQUE AFRIQUE-SINGAPOUR

Augmentation du taux de croissance annuel des investissements entre les deux marchés

Les liens commerciaux Singapour-Afrique ont atteint 11,1 milliards de dollars américains en 2013, pour parvenir à un taux de croissance annuel composé élevé de 11,7% depuis 2009.

Actuellement, il existe plus de soixante sociétés Singapouriennes qui opèrent dans plus de cinquante pays en Afrique, selon International Enterprise (IE) Singapore. Cet organisme gouvernemental de promotion du commerce et des investissements de Singapour à l'étranger énumère les différents projets qui couvrent un large éventail de secteurs. Il s'agit de l'agro-business, la nourriture, les boissons, le pétrole et le gaz, les services de l'administration en ligne, les technologies de l'information et les transports ainsi que la logistique. La troisième édition du forum économique Afrique-Singapour prépare donc le terrain pour des flux de commerce et d'investissement plus étroits entre les deux marchés, rapporte African press organization. D'après ce communiqué, les investissements de Singapour en Afrique ont atteint, à partir de fin 2012, un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 11,2% durant les cinq années précédentes, atteignant 15,9 milliards. Le forum d'affaires Afrique Singapour, qui se tient à Singapour du 27 au 28 août, permettra donc de favoriser les investissements, les échanges commerciaux et la réflexion entre l'Asie et l'Afrique. Il couvrira un large éventail de questions cruciales sur le paysage économique de l'Afrique et donnera un aperçu des avantages concurrentiels de Singapour tout en déterminant les possibilités d'une collaboration stratégique entre les deux régions. « Les entreprises singapouriennes prennent des mesures concrètes afin de participer plus activement à la croissance de l'Afrique. Compte tenu des besoins importants de développement en Afrique, nous voyons là une occasion de collaborer et de développer des solutions à long terme dans de nombreux domaines, y compris le développement urbain et la planification, l'administration en ligne, le pétrole et le gaz, les transports et la logistique, la manufacture et certains domaines économiques, la formation technique et professionnelle, l'électricité, l'eau et des logements sociaux », a déclaré G. Jayakrishnan, directeur du groupe pour le Moyen-Orient et l'Afrique, tout en mettant l'accent sur le fait que Singapour peut apporter sa contribution active aux gouvernements partout en Afrique pour ceux qui cherchent à diversifier leur croissance et à améliorer les affaires et l'infrastructure sociale de leurs pays. À en croire ce communiqué, il existe un potentiel d'accroissement des partenariats Afrique-Singapour. Car, malgré le marché intérieur limité de Singapour et le manque de ressources naturelles, le pays a progressé du troisième au premier rang des pays du monde et est devenu un pôle d'affaires concurrentiel et dynamique. Au final, les entreprises singapouriennes ont accumulé une vaste expérience et des capacités dans de nombreux secteurs, y compris l'administration en ligne, l'urbanisme et le développement ainsi que le pétrole et le gaz au cours des années post indépendance.

Gypsie Oïssa Tambwe

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

La Croix-Rouge de la RDC lance une brigade d'assainissement

L'unité servira de plate-forme didactique pour les étudiants et elle s'occupera également des plusieurs activités liées à l'assainissement et l'environnement.

L'Institut supérieur des sciences de la santé de la Croix-Rouge (ISSS/CR) a fêté, le 5 juin, la Journée internationale de l'environnement 2014. C'était sur le thème retenu sur le plan international : « *Élevez votre voix, pas le niveau de la mer* ». Cette commémoration était également une occasion pour cette institution d'enseignement supérieur de faire honneur à sa section Assainissement et Environnement. Pour le directeur général de l'ISSS/CR, le Dr Émile Ntika Nkumu, ce institut, par sa section Assainissement et Environnement, ne voudrait pas rester en marge de cette journée étant donné que l'ISSS/CR est le seul, à l'échelle nationale, à organiser l'accouplement de l'enseignement universitaire de l'assainissement avec les sciences de l'environnement. « *Cette manière de faire s'explique par l'ascendance que prend la dégradation de l'environnement tant humain que naturel, sur la détérioration de la santé* », a-t-il expliqué.



Un défilé des forces vives de la Croix-Rouge de la RDC Photo LDB

Pour le Dr Émile Ntika, le spécialiste en Assainissement devra donc maîtriser les différents paramètres de l'environnement pour agir en conséquence dans l'exercice de ses fonctions.

Mise en place d'une brigade d'assainissement

À l'occasion de cette commémoration, dont les activités se sont passées dans

la grande salle de cet institut, la Croix-Rouge de la RDC a également procédé au lancement des activités de sa brigade d'assainissement.

Le directeur général de l'ISSS/CR a éga-

lement motivé cette commémoration par le fait que l'assainissement ne s'opère que dans un environnement humain donné. Et, a-t-il poursuivi, cette année, la section Assainissement et Environnement que nous voulons le porte-étendard de l'Assainissement dans notre pays, met aujourd'hui sur pied le processus de création, de formation, d'équipement et de motivation d'une brigade d'assainissement. Cette brigade, bien que servant de plate-forme didactique pour les étudiants, s'occupera également, selon le Dr Émile Ntika, de rendre service aux tiers en matière d'assainissement contre paiement afin d'autofinancer la section, de participer aux adjudications des marchés d'assainissement et de produire des études et des projets bancables dans le domaine de l'assainissement.

La brigade s'attellera également à des recherches pour la promotion de l'assainissement et servira d'auxiliaire pour l'État congolais par la Croix-Rouge interposée. « *C'est là un défi énorme auquel l'ISSS/CR et sa section Assainissement et Environnement souscrivent* », a appuyé le directeur général de l'ISSS/CR.

Lucien Dianzenza

KASAÏ-ORIENTAL

Une ligne budgétaire pour appuyer l'hôpital Saint-Joseph-Mulumba

Situé dans la Collectivité-Chefferie de Mulumba à 70 km de Mbuji-Mayi au Kasai-Oriental, l'hôpital Saint-Joseph-Mulumba a été inauguré dernièrement par le gouverneur de la province du Kasai-Oriental, Ngoy Kasandji.

La formation médicale privée fonctionnant de manière intégrée à une capacité de cent vingt lits avec plusieurs services assurés dont la médecine interne, la maternité, la pédiatrie, la chirurgie et l'imagerie médicale. Il compte également un laboratoire. Un guest-house est aussi prévu pour les médecins visiteurs. C'est le gouverneur du Kasai-Oriental, Ngoy Kasandji qui a inauguré dernièrement à Mbuji-Mayi cet hôpital. Satisfait de la construction de cette structure médicale, le gouverneur de la province du Kasai-Oriental s'est engagé à prévoir une ligne budgétaire pour appuyer cet hôpital.

Cela après avoir félicité le Dr Miteyo pour avoir pris l'initiative de construire cet établissement hospitalier qui entre « *dans le cadre des priorités du gouvernement pour l'accès des populations aux soins de santé de qualité* ».

La construction de cet hôpital est un geste d'amour et de solidarité d'un couple allemand décédé. « *Il s'agit essentiellement d'un couple, Monsieur Rudolf Wilhelm Klaus et Mme Dorothea Klaus, tous deux de nationalité allemande, qui ont exprimé leur solidarité en donnant l'entièreté de l'enveloppe financière pour construire les bâti-*

ments constituant aujourd'hui les pavillons principaux qui hébergent les différents services de l'hôpital. », a indiqué le Dr Bruno Miteyo avant d'ajouter que l'hôpital Saint-Joseph-Mulumba est en réalité la réponse à un besoin réel ressenti par les populations des Collectivités-Chefferies de la province du Kasai-Oriental et celles des contrées avoisinantes d'accéder, physiquement et économiquement, à des soins de santé de qualité dans un environnement qui est le leur. L'hôpital Saint-Joseph-Mulumba est déjà équipé et cet équipement est au fait l'œuvre d'une contribution et d'un travail de campagne menée conjointement entre l'ONG « *Lunkonku ASBL* » et le projet Prodi (Projet de développement intégré Ditunga). Grâce aux contacts fructueux pris par le projet Prodi, des équipements et matériels nécessaires ont pu être collectés à partir de la France et de l'Espagne. « *C'est donc ici l'occasion de saluer les efforts et l'implication du président du Conseil d'administration du Prodi, M. l'Abbé Apollinaire Cibaka, qui a utilisé son savoir-faire pour sensibiliser les donateurs, rassembler les équipements et organiser leur acheminement jusqu'ici à Mulumba* », a fait savoir le Dr Miteyo qui a, en outre, remercié vivement la Caritas-Développement Mbuji-Mayi, et plus particulièrement son ancien directeur, M. Dieudonné Banza, pour toutes les facilités qu'il a accordées dans le transfert des matériaux et des équipements de Mbuji-Mayi vers Mulumba.

Aline Nzuzi

EXPULSIONS DES RESSORTISSANTS DE LA RDC DE BRAZZAVILLE :

La VSV plaide pour une commission d'enquête mixte et effectivement indépendante

Pour cette ONG, il sera question d'établir les vraies responsabilités sur les violations des droits humains commises lors de ces renvois et de sanctionner de manière exemplaire les auteurs, commanditaires et exécutants

La Voix des sans-voix pour les droits de l'Homme (VSV) s'est dite satisfaite que les deux Congo aient privilégié les voies apaisées et diplomatiques en vue de faire la lumière sur les violations graves des droits humains perpétrés à l'endroit des ressortissants de la RDC expulsés massivement de la République du Congo. Cette ONG estime, par ailleurs, que les gouvernements de deux pays doivent donner des signaux clairs et forts tendant à prévenir, dans l'avenir, la commission d'autres violations des droits humains en favorisant sincèrement les relations sécu-

lares de fraternité et de consanguinité qui lient les peuples des deux États. Cela permettrait, selon la VSV, de lutter contre l'impunité et rassurer l'opinion publique. « *Une commission d'enquête, fut-elle mixte, composée uniquement des officiels de deux pays ne saurait rassurer ni les organisations de promotion et défense des droits humains, ni les institutions internationales, ni les personnes physiques ou morales éprises du respect des droits humains et de la justice quant au rétablissement des faits sur les violations massives des droits humains avérées ou alléguées* », a noté la VSV.

Dans cette perspective, la VSV réitère aux autorités des deux Congo sa recommandation relative à la mise en place d'une commission d'enquête mixte et effectivement indépendante, en vue d'établir les vraies responsabilités sur les violations des droits humains commises lors des-

dités expulsions et de sanctionner de manière exemplaire les auteurs, commanditaires et exécutants. Pour l'ONG, cette structure devra être composée non seulement des officiels des deux pays mais également des défenseurs des droits humains nationaux (de la RDC et du Congo/Brazzaville) et internationaux ainsi que des experts des Nations unies. « *En définitive, autant il est important de privilégier et d'encourager la paix, le dialogue, les bonnes relations diplomatiques et la politique de bon voisinage entre les deux pays, autant il est important de lutter effectivement contre l'impunité à l'égard des violations des droits humains et de procéder à la réparation des préjudices subis par les victimes et ce, conformément aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits humains* », a insisté la VSV.

L.D.

SUD-KIVU

Les opposants suspendent leur participation au processus électoral

Les partis politiques de l'opposition de cette province exigent de l'institution citoyenne chargée d'organiser les élections un calendrier « *qui respecte la démocratie et les préalables pour toute élection* ».

Le secrétaire exécutif de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) du Sud-Kivu a eu maille à partir avec les partis politiques de l'opposition de du Sud-Kivu, le 3 juin, au cours d'une rencontre ayant réuni l'institution électorale et les partenaires du processus électoral. Après que les représentants de la Céni ont fait leur exposé sur le calendrier des élections urbaines, municipales et locales

publié le 26 mai dernier en vantant le bien-fondé de ce document, les membres des partis politiques présents ont dû quitter la salle. Une manière pour eux de protester contre ce calendrier confectionné dans le seul but de prolonger le mandat du président de la République, Joseph Kabila.

En sus, ce calendrier dissimulerait mal, pensent-ils, l'intention de la Céni de pousser vers la révision de la Constitution tout en cautionnant le prolongement des mandats des députés au niveau de l'Assemblée provinciale et des sénateurs au niveau national. Avec le recensement promis par la Céni d'ici 2016, estime-t-ils, la prolongation des élections législative et présidentielle est inévitable lorsqu'on

considère le caractère laborieux de cette opération pouvant s'étendre sur trois ans. Séance tenante, la coalition des partis politiques de l'opposition du Sud-Kivu a pris la décision de ne plus participer aux activités qu'aura à organiser la Céni dans la province jusqu'à ce que des correctifs nécessaires seront apportés.

Les représentants de la Céni ont promis de transmettre les doléances des partis politiques de l'opposition à qui de droit. Ils ont aussi promis de se retrouver avec les tenants de l'opposition du Sud-Kivu pour de nouvelles concertations dans le sens d'harmoniser les vues afin de garantir la poursuite du processus électoral dans la province.

Alain Diasso

RDC

Lancement des travaux de réhabilitation de la route Batshamba-Tshikapa

Le tronçon qui se situe dans la ville de Kikwit, dans la province du Bandundu, sera réhabilité grâce au financement de l'Union européenne (UE), avec l'appui de la Cofed (Coordination des fonds européens de développement) et la BAD (Banque africaine de développement) pour un budget total qui s'élève à 113.700 millions d'euros.

Avec une longueur linéaire de 114.004 kilomètres, les travaux de démarrage de la route nationale n°1, tronçon Batshamba-pont Loange qui vont durer pendant trente mois, seront exécutés par l'entreprise égyptienne Arab Contractors sur financement de l'Union européenne. Ce projet vise donc à lutter contre la pauvreté, en contribuant au rétablissement des infrastructures de transport nécessaires à la relance socio-économique et à l'accès aux marchés ainsi qu'aux services sociaux et administratifs.

Présent à la cérémonie de lancement des travaux, l'ambassadeur de l'Union européenne en RDC, Jean-Michel Dumont, a indiqué que cette route d'intérêt économique s'inscrit dans la politique de l'UE d'aider la RDC à se doter d'un réseau routier qui devra connecter tout le pays. Cette connexion routière

ira de l'embouchure du fleuve Congo, à Banana dans le Bas-Congo jusque dans le sud du Katanga. Il a qualifié ce tronçon d'épine dorsale du réseau routier de la RDC sur lequel la libre circulation des personnes et de leurs biens deviendra une réalité. Ce qui permettra, souligne-t-il, de booster l'économie congolaise. « La réalisation de cette route permettra d'appuyer la reconstruction du réseau routier de la RDC, notamment ses axes Moanda-Boma-Matadi-Kinshasa-Mbuji-Mayi et Mwene Ditu, faisant une longueur totale de 1570 km. En même temps, elle va permettre aussi de relier la route du corridor allant de Tripoli à Windhoek jusqu'en Afrique du Sud », a expliqué Jean-Michel Dumont, tout en s'appuyant sur le fait que la réhabilitation, la reconstruction et la modernisation des infrastructures sont la condition sine qua non du développement socio-économique et le bien-être de la population congolaise tout entière.

Pour sa part, le ministre de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction, Fridolin Kasweshi, a précisé que les travaux de réhabilitation du tronçon Batshamba-pont Loange qui vont consommer un budget global de plus de 70 millions d'euros

concernent essentiellement le mètre de large du corps de chaussée comprenant successivement une couche de fondation en sable limoneux, une couche de base en gravier non traitée et une couche de roulement en béton bitumineux. Sur les bandes extérieures de la route, ajoute-t-il, seront aménagés, de part et d'autre, des trottoirs en enduit superficiel de 1,5 mètre de large. « Le gouvernement de la RDC continuera à travailler d'arrache-pied en liaison étroite avec la délégation de la Commission européenne, la Banque africaine de développement (BAD), pour la finaliser les instruments de financement des travaux d'asphaltage des tronçons Lovua-Tshikapa, Tshikapa-Tshionga et Tshionga-Kananga, soit environ 306 km », a conclu Fridolin Kasweshi.

Dans son intervention, le gouverneur de la province du Bandundu, Jean Kamisendu, a lancé un appel à la population pour qu'elle prenne soin de cette route qui rendra possible la redynamisation de l'activité économique dans sa province. Pour information, c'est le 13 mars 2012 que la RDC et l'UE ont signé une convention de financement en vue de la réhabilitation du tronçon de la route nationale numéro 1 compris entre Batshamba et le pont Loange.

Gypsie Oïssa Tambwe

GASTRONOMIE

Le Festival des grillades se « panafricanise »

Les cuisiniers africains arrivés à Kinshasa, capitale de la RDC, sont déjà à leurs hauts fourneaux tandis que l'invité de marque, l'icône ivoirien Meiway, et son groupe musical au grand complet, ainsi que plusieurs artistes congolais dont Didier Lacoste, Bill Clinton et DJ Amarula sans compter l'artiste chrétien Mike Kalambay ont participé le 5 juin à la conférence de presse du comité d'organisation dirigé par deux directrices associées, Hawa Kam Hogue et Yasmine Joachim, à la nouvelle réception du Grand Hôtel Kinshasa.

L'évènement se tiendra du 7 au 8 juin toujours au Grand Hôtel Kinshasa. Cette rencontre avec la presse à quelque deux jours de la grande date a permis de faire le point sur les préparatifs et la participation à cette deuxième édition qui portera hautement les couleurs africaines, après une première édition où s'était dessinée déjà cette vocation régionale avec plus de trois mille personnes en deux jours réunies au Grand Hôtel Kinshasa et une trentaine de spécialistes de grillade de toute l'Afrique sans oublier les artistes nationaux et étrangers.

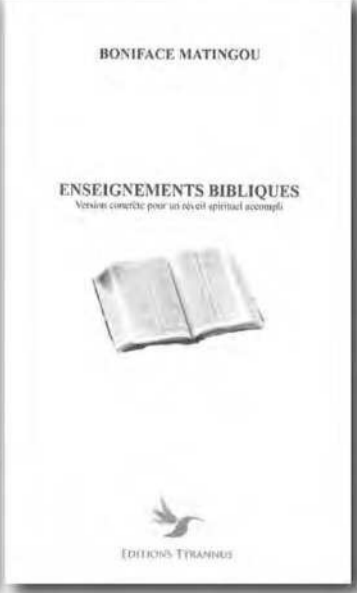
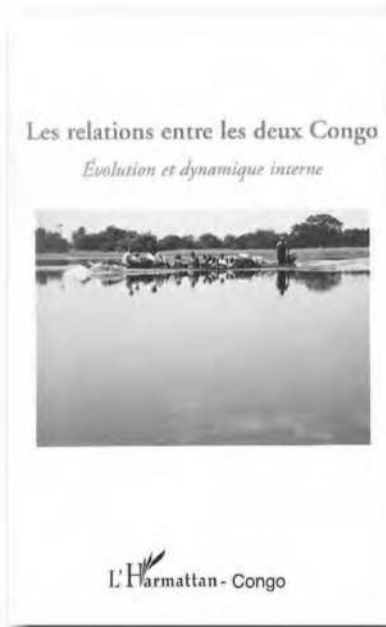
Cela différencie suffisamment le Festival des grillades de RDC des autres éditions qui se tiennent, par exemple, au Togo et en Côte d'Ivoire. Au-delà des cinq provinces congolaises représentées, le Festival connaîtra la participation des cordons bleus du Gabon, du

Kenya et du Tchad. La présence de l'équipe du Congo Brazzaville n'est pas encore confirmée, mais le comité d'organisation a plutôt annoncé l'absence du DJ de la capitale voisine tout en précisant que la décision venait de lui-même. Aussi a-t-il été décidé de le remplacer par le DJ Abdul qui prendra ainsi une part active à la réussite de cet évènement. Dans sa forme actuelle, l'évènement peut être délocalisé n'importe où en Afrique, notamment au Cameroun ou ailleurs. Pour cette séance d'échanges, les cuisiniers africains ont préféré se soustraire à cet exercice, laissant la parole aux artistes.

Meiway a donné le ton en signalant qu'il se produira pour la première fois à Kinshasa avec son orchestre au plus grand complet. Pas de playback en perspective comme par le passé. Des poids lourds de la musique congolaise dont papa Wemba et koffi Olomide vont également agrémente le festival qui reste avant tout un évènement gastronomique, a rappelé le comité d'organisation. Pour la journée du 7 juin, il y aura notamment Zaïko langa langa et l'orchestre folklorique les Bayuda du Congo. Quant à la journée Gospel, Mike Kalambay et la chorale Luc Gillon de l'Université de Kinshasa se produiront le 8 juin. L'objectif poursuivi à travers cette deuxième édition est de venir en aide aux enfants orphelins des parents porteurs de VIH-sida. Ce festival permettra de financer le minerval de ces enfants à hauteur de 80 dollars US pour chacun des bénéficiaires.

Laurent Essolomwa

EN VENTE À LA LIBRAIRIE "LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE"



BANDE DESSINÉE

Une exposition en l'honneur de Barly Baruti prévue pour septembre

L'évènement, organisé par le Centre congolais de la bande dessinée du 11 au 14 septembre prochain, est dénommé « Barly Baruti, ambassadeur de la bande dessinée africaine ».

L'exposition qui se tiendra à Kinshasa ainsi qu'à Kisangani se veut un hommage et une reconnaissance des efforts accomplis par Barly Baruti pour populariser la BD africaine à travers le monde. « Grâce aux efforts de Barly Baruti, la Bande dessinée africaine (BD) en générale et congolaise en particulier connaît actuellement un essor considérable qui fait de Kinshasa la capitale de la bande dessinée africaine.

C'est pour cette raison que le Centre congolais de la bande dessinée organise une exposition à son honneur au mois de Septembre 2014 à Kinshasa et à l'université de Kisangani », indiquent les organisateurs sur leur page Facebook. Cette présentation vise ainsi à faire découvrir au public la diversité du 9e avec une programmation qui fait découvrir l'immense richesse artistique de Barly Baruti, ainsi que la diversité de talents peu connus dont regorge la RDC. Le public pourra notamment débattre avec Barly Baruti sur ses œuvres lors de tables rondes qui seront organisées. Les jeunes et les moins jeunes seront également initiés à la conception et à la réalisation d'une BD. La programmation de l'exposition prévoit également des performances de BD en direct, des séances de dédicace et des spectacles



Du 11 au 14 septembre 2014

< Sans données à partir du lien >

musicaux. Des auteurs de BD tels que les Gabonais Pahé et Fargas Emungania, le Congolais Tembo, les Français Christophe Cassiau-Haurie et Frank Giroud devraient être présents lors de l'évènement organisé par le Centre congolais de la bande dessinée, CCBBD en sigle, plate-forme de concertation pour tous ceux qui, autochtones ou expatriés résidants en RDC, s'intéressent à la BD.

Promouvoir la BD en RDC

Le CCBBD, apprend-on, regroupe pour l'instant sept associations, à savoir

Medias DB, ARP des arts, BD plus, Vite vu productions, Kin bulles, BD & films du Congo et Regard sur Kin. Le CCBBD, indique-t-on, travaille sur divers projets axés sur la formation et la création pour rendre effectives les éditions de bande dessinée au Congo en particulier et en Afrique en général.

Barly Baruti est né en 1959 à Kisangani dans une famille de peintres. En 1984, il a remporté un concours de BD qui lui a permis de bénéficier d'un stage de scénarisation à Angoulême, complété en 1987 par un séjour de plusieurs mois aux Studios Hergé à Bruxelles. En 1987, il publie « La voiture c'est l'aventure », une BD humoristique. Décorateur sur le film « La vie est belle », il en réalise une BD.

Il a collaboré dans plusieurs revues comme « Kouakou » et « Calao ». Il collabore et participe à de nombreuses expositions internationales sur la BD et a initié de nombreux culturels basés notamment sur la formation des jeunes talents et de la promotion de la BD en RDC. Il est l'auteur de plusieurs BD, notamment trilogie congolaise « Eva K », la série « Mandrill ». Barly Baruti s'apprête à sortir sa prochaine BD intitulée « Madame Livingstone ».

Patrick Kianimi

FOOTBALL

Alingabo, Ngombo et Lomboto radiés à vie par la Fifa

Les trois joueurs de l'AC Rangers de Kinshasa (club évoluant au championnat de l'Entente provinciale de football de Kinshasa - Epfkin) ne pourront plus exercer une activité liée au football.



Logo de la Fifa

La Fifa a décidé, depuis le 21 mai, d'exclure à vie du monde du football Alingabo Eberta, Ngombo Djonga et Lomboto Lokinga. Cette mesure frappant les trois joueurs, a indiqué le président de la Commission de discipline de l'instance mondiale du football, s'étend à toutes les rencontres nationales, internationales, amicales ou officielles du

football. Trois autres joueurs de l'AC Rangers ont été frappés d'interdiction d'exercer toute activité relative au football au niveau mondial pendant une période de dix ans, soit en mars 2024. Comme les trois premiers joueurs radiés, cette deuxième mesure s'étend à tous les matchs nationaux, internationaux, officiels ou amicaux. Le président sportif de l'AC Rangers de Kinshasa, Lambert Osango, a écopé d'une suspension de six mois de la part de la Fifa, interdit d'activité footballistique. Il pourrait être à nouveau actif à partir du 20 septembre de l'année en cours. Mutatis mutandis, la sanction s'étend, comme les autres, à tous les matchs nationaux, internationaux, amicaux ou officiels. Quant à l'officiel Pascal Boko, il est privé d'activité sportive, le football particulièrement, pour une période de douze mois avec interdiction d'accès aux installations sportives. Il ne pourra reprendre qu'à partir du 20 mars 2015. L'on se rappelle que ces trois joueurs avaient été, le 18 mars, au stade Tata-Raphaël-de-la-Kethule-de-Ryhove de Kinshasa, au coeur des incidents survenus lors de la rencontre entre AC Rangers et la formation d'Arc-en-ciel (qui vient d'accéder au championnat de l'Epkin) en demi-finale du tour préliminaire pour la ville de Kinshasa de la 50e Coupe du Congo de football. La rencontre avait été arrêtée une minute de la fin du temps réglementaire alors qu'AC Rangers était mené sur le score d'un but à zéro par Arc-en-ciel qui était encore en division inférieure (Entente urbaine de football de Kinshasa (Eufkin)/Lipopo. Expulsé par l'arbitre de la partie suite à un deuxième carton jaune, le joueur Alingabo de Rangers avait levé sa main sur l'arbitre, imité ensuite par certains de ses coéquipiers qui s'en étaient pris aux officiels du match. La situation avait dégénéré car les supporters de Rangers s'étaient ensuite mêlés aux troubles avec des jets de projectile sur l'aire de jeu et la partie avait été interrompue. La Fédération congolaise de football association (Fécofa) avait déjà réagi vigoureusement contre ces violences dans les stades en radiant les trois joueurs. La Fifa a, en fait, entériné la décision de la Fécofa.

M.E.

FOOTBALL

Premiers contrats pro, transferts des Congolais RDC de l'étranger

Nzuzi-Mata, Walongwa et Kinsombi ont signé leurs premiers contrats pro, alors que Mongongu aurait été recommandé à Genoa et Distel Zola intéresserait Charlton en Angleterre, Genk en Belgique et Metz en France. Et Kumbela pourrait voir son avenir se dessiner loin de l'Eintracht Braunschweig.

Trois jeunes binationaux congolais vont évoluer la saison prochaine dans l'effectif pro de leurs clubs respectifs. Auteur de vingt-deux buts, le jeune attaquant Kevin Nzuzi-Mata a, au terme d'une saison spéciale avec la réserve de Niort (L2 Française), signé son premier contrat pro. Le défenseur Anthony Walongwa a, pour sa part, signé son pre-



Kevin Nzuzi-Mata



Distel Zola

mier contrat professionnel à Nantes et fera donc partie de l'effectif des Canaris en L1 française de l'entraîneur Michel Der Zakarian. Walongwa a intégré le groupe pro depuis quelques mois, franchissant ainsi un cap important dans sa jeune carrière de footballeur. L'on se rappelle que ce défenseur vélocé a pris part à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations U20 en Algérie en 2013 sous les couleurs des Léopards de la RDC. Pour lui, cette signature du contrat pro vient récompenser les sacrifices consentis dans le labeur. David Kinsombi est le troisième jeune joueur congolais de souche à incorporer le groupe professionnel de son club, ayant rejoint l'effectif de l'Eintracht Frankfurt en Bundesliga allemand. L'on apprend en cette période de transferts que le défenseur axial

international congolais, Cédric Mongongu pourrait quitter Evian en L1 française. Spécialiste du football italien, Malu Mpasinkatu l'aurait recommandé à Genoa. L'on en saura plus dans les jours qui viennent. Quant au milieu de terrain international congolais de Le Havre, Distel Zola, il serait sur les tablettes de Charlton Athletic en Championship (D2 anglaise), de RC Genk (D1 Belge) et du FC Metz qui revient en Ligue 1 France.

Par ailleurs, l'avenir de l'attaquant congolais Dominik Kumbela est incertain à l'Eintracht Braunschweig. Le club a fini dernier et redescend en D2 allemand. Et Kumbela a été dans le viseur de Dortmund à la fin de la saison. Mais l'on apprend qu'un autre club de la D2, le SC Paderborn s'intéresse à lui.

Martin Engimo

TÉLÉCOMS

La 3G se généralisera en Afrique subsaharienne dès 2017

La région doublera l'usage d'Internet avec 930 millions d'abonnements mobiles d'ici à 2019, et la technologie 3G déjà utilisée par la quasi-totalité des opérateurs télécoms opérant en RDC remplacera totalement la 2G d'ici les trois prochaines années pour devenir sans conteste le type de connexion mobile dominant dans l'ensemble de la région.

Le dernier rapport produit par un équipementier télécoms est à la base de ces révélations importantes. En effet, il s'agit d'une grande mutation qui sera encouragée principalement par la hausse substantielle projetée de la demande des consommateurs en données. D'ailleurs, cette tendance à la hausse est observée année après année.

Entre 2013 et 2014, les utilisateurs de téléphonie mobile ont doublé leur accès mensuel aux données, passant d'une période à l'autre de 37 500 à 76 000 terabytes (TB), a précisé l'Ecofin en s'appuyant sur les statistiques du rapport. Pour 2015, les chiffres prendront de nouveau l'ascenseur mais cette fois ils se situeront bien au-delà des 100 000 TB. « En 2015, les chiffres devraient

doubler encore avec des utilisateurs de téléphonie mobile accédant à 147 000 TB par mois ».

Outre les 900 millions d'abonnés au réseau mobile, l'Afrique subsaharienne comptera 557 millions de smartphones et 710 millions d'abonnements haut débit. Certes le développement des médias sociaux a contribué également à cette croissance, mais il faut mettre en bonne place la présence sur le marché africain des smartphones à moins de 50 dollars américains. C'est l'œuvre de plusieurs grands fabricants. Les résultats sur le terrain seront, entre autres, un plus large accès à internet haut débit, et des changements notables dans certains pays africains. La télévision, la vidéo et les services médias utilisés dans les smartphones ont changé les habitudes des consommateurs dans les pays comme le Kenya, l'Afrique du Sud et le Nigéria.

Au regard des progrès accomplis, les équipementiers devront revoir leurs prévisions en s'adaptant à une région engagée dans une véritable course à la vitesse. Cette révolution numérique se confirme avec l'arrivée effective de la 4G en Afrique subsaharienne pour le plus grand bonheur des consommateurs, des réseaux et même des entreprises de média.

Laurent Essolomwa



Dominik Kumbela

INTERVIEW

Pour Roger Roc, le secteur privé est un partenaire que l'État doit accompagner

En sa qualité de directeur général de la société Maisons sans frontières Congo, qui œuvre dans l'immobilier, Roger Roc a répondu aux questions des Dépêches de Brazzaville. Il souhaite que l'Administration facilite la réalisation des projets des entreprises privées afin qu'elles apportent leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Les Dépêches de Brazzaville : Depuis quand la société Maisons sans frontières Congo est-elle implantée au Congo et où son siège se situe-t-il ?

Roger Roc : Maisons sans frontières Congo existe depuis 1997, au sortir des troubles socio-politiques que le Congo a connus. Notre siège se trouve à Brazzaville et nous avons une succursale à Pointe-Noire.

LDB : Quels sont ses objectifs et les

actions déjà réalisées au Congo ?

R.R. : En tant que promoteur immobilier du secteur privé, nous avons la forte ambition d'appuyer le gouvernement dans son programme d'amélioration des conditions de vie des populations en construisant des logements modernes sur toute l'étendue du territoire national. Nous avons déjà commencé à Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo.

LDB : Maisons sans frontières Congo représente, semble-t-il, l'une des solutions aux problèmes majeurs d'infrastructures et d'assainissement dans les villes du Congo. Travaillez-vous en partenariat avec le gouvernement de la République ou avec les différentes mairies du pays ?

R.R. : Nous travaillons en partenariat avec le gouvernement, car nos projets dépendent de ceux du gouvernement en rapport avec le programme politique du chef de l'État, le « Chemin

d'avenir ». Nous voulons apporter notre contribution dans l'immobilier et dans divers autres secteurs.

LDB : Selon votre programme, quelles sont les réalisations faites ou à venir dans la ville de Pointe-Noire ?

R.R. : À Pointe-Noire, nous sommes sur le site de Tchikobo, où près de trois cents logements sont déjà construits. Seize immeubles situés le long de l'avenue allant du boulevard Général-de-Gaulle jusqu'au boulevard Mâ-Loango sont au cours de réalisation sur un programme de quatre ans. En banlieue, à Kounda, se construisent près de trois mille logements, ceci pour décentraliser l'Administration à Pointe-Noire et désenclaver cette banlieue.

LDB : Ces logements sont-ils accessibles à toutes les couches de la société ?

R.R. : C'est là le vrai problème. C'est

ainsi que souhaitons que l'Administration applique les dispositions prévues dans la réglementation en vigueur, qui sont des mesures d'accompagnement fiscales et douanières car le coût élevé d'aménagement des sites, par exemple, a une répercussion directe sur celui du logement. Bien entendu, nous ne construisons pas que des logements luxueux, nous construisons pour toutes les couches de la société.

LDB : On parle souvent des litiges concernant les terrains. Quel est votre commentaire ?

R.R. : En réalité, nous n'avons pas de litiges de ce genre, car nous travaillons en partenariat avec l'État. Pour le cas précis de Tchikobo, par exemple, le site, qui était une vasière, a été acheté à l'État par la société Maisons sans frontières Congo. Suite à une décision du conseil des ministres, le gouvernement a accordé à la société l'accession à la propriété de Tchikobo, mais sous condition de mettre au préalable en

valeur l'ensemble du site : c'est ce qui a été fait. Ainsi, Maisons sans frontières Congo a obtenu un permis d'occuper de l'État qui lui a délivré un titre foncier. Le propriétaire étant l'État lui-même, il était interdit même à la mairie de vendre ne serait-ce que quelques mètres carrés de terrain.

LDB : Et pour terminer...

R.R. : Notre souhait est que le gouvernement, à travers certains départements ministériels, applique les dispositions d'accompagnement tel que prévu par la loi des finances afin que nous réalisons sans difficulté nos projets. Les financements, nous les avons grâce à nos partenaires internationaux. Nous ne sommes pas en concurrence avec l'État, mais plutôt des partenaires et nous l'aidons à créer des milliers d'emplois. Donc moins d'adversité pour plus de productivité, c'est notre souhait.

Propos recueillis par Faustin Akono et Séverin Ibara

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le RDHD sensibilise ses membres

À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, Le Réseau développement humain durable (RDHD) a organisé les 4 et 5 juin à son siège à Loandjili, dans le 4^e arrondissement de Pointe-Noire, un focus en lien avec le thème mondial « Élevez votre voix et non le niveau de la mer »



Une forêt détruite à Pointe-Noire

Majep Obama, coordonnateur du RDHD, a d'abord fait dans son exposé l'historique de la journée proclamée en décembre 1972 à Stockholm en Suède, lors de la première Conférence mondiale des Nations Unies pour l'environnement, avant de déclarer : « Le thème de cette année nous interpelle tous à communiquer, sensibiliser, informer très largement les entités étatiques, privées et savantes, à protéger notre environnement, conformément aux orientations de l'IGEC (Institut intergouvernemental des hommes de sciences du monde) sous l'impulsion de son président Pachalliri, qui ne cesse d'attirer l'attention de l'humanité tout entière, sur le danger que court le monde à cause des changements climatiques, accentués par les activités humaines telles que l'industrialisation qui est à l'origine de la pollution, de la déforestation avec son gaz carbonique. » Puis, il a ajouté avec

fermeté : « Si nous n'y prenons garde, notre continent, l'Afrique, le plus vulnérable, connaîtra des effets pervers plus atroces que la pauvreté : inondations, érosions, famine... dans quelques décennies. Ainsi, la qualité de l'air, de l'eau et des sols est une condition cruciale pour la vie humaine, animale et végétale. Les écosystèmes perturbés et la biodiversité menacée détériorent le cadre de vie. Les populations vivent de réels problèmes d'environnement et sont confrontées à la recrudescence de plusieurs maladies. » Selon Majep Obama, la vulnérabilité de l'Afrique est occasionnée par les continents dits développés qui polluent la planète. « Il est donc naturel que l'Afrique revendique ses droits, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui demandent, entre autre, un environnement durable. L'écologie, c'est la vie qui n'a

pas de prix », a-t-il poursuivi. À la fin de son exposé, il a fait exhorter les ONG et industriels : « Nous, ONG, avons l'obligation d'élever nos voix, afin d'inviter l'humanité en général et l'Afrique en particulier, à soutenir les effets d'atténuation aux changements climatiques. Évitez, s'il vous plaît messieurs les industriels, à nous appauvrir la couche d'ozone. » La Journée mondiale de l'environnement a été initiée pour donner un visage humain aux problèmes environnementaux, amener les peuples à devenir les agents actifs du développement durable et équitable, promouvoir la compréhension du fait que les communautés sont incontournables dans les changements d'attitude en ce qui concerne les problèmes environnementaux, et pour défendre le partenariat qui assurera à toutes les Nations et les peuples d'apprécier un futur sûr et prospère.

Hervé Brice Mampouya

Le Renape met l'accent sur les femmes

Une causerie-débat a été animée le 5 juin à l'école primaire de Mvou-Mvou dans le 2^e arrondissement de Pointe-Noire, par Crépin Telinganou, président du Réseau national agropastoral et de l'environnement (Renape).

L'activité avait un objectif : sensibiliser les femmes du Renape à adopter des comportements responsables face à l'environnement à partir du thème mondial annuel : « Élevez votre voix, pas le niveau de la mer » a été repris et expliqué par le conférencier qui a montré les dangers auxquels nous sommes confrontés en polluant l'environnement.



Crépin Telinganou entouré des femmes du Renape. Crédit photo Adiac

ment. Il a ensuite présenté les nombreux défis à relever pour une vie durable et prospère pour tous sur cette planète. Pour lui, ce thème est un appel qui vise à élever notre voix pour exprimer un sursaut face aux menaces pesantes sur l'environnement au lieu d'assister passivement à sa dégradation par des comportements immoraux.

En s'appuyant sur les mauvais exemples constatés dans la société, Crépin Telinganou a montré notamment le caractère dangereux des sachets qui, non seulement appauvrissent le sol, mais ont un réel impact négatif sur la santé humaine. Il a également insisté sur les nombreuses agressions dont la

nature est victime, du fait des actions irréfléchies de l'homme, telles que l'entassement des ordures ménagères polluantes, le déversement des bouteilles plastiques utilisées dans les cours d'eau empêchant le ruissellement des eaux, etc. Pour les Nations unies, nous devons être solidaires les uns des autres à travers des attitudes citoyennes, notamment le nettoyage de notre environnement, la réduction du gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets plastiques. Initiée par l'Organisation des Nations unies en 1972, à l'occasion de l'ouverture de la conférence de Stockholm, en Suède, sur l'environnement

humain, la Journée mondiale de l'environnement est le principal moyen par lequel les Nations unies encouragent une prise de conscience et une action d'envergure mondiale pour l'environnement. Elle représente également « la Journée du peuple » pour une action positive sur l'environnement et transforme les actions individuelles en une puissance collective qui génère un impact positif, exponentiel sur la planète. La causerie-débat a pris fin par l'annonce de l'organisation d'une formation initiée par la Banque mondiale sur l'utilisation du charbon de bois dans les foyers. Un travail auquel sont associées les femmes du Renape.

H. B.M.

BASKET-BALL

La pratique de la discipline intègre l'école

Dans le cadre de la vulgarisation du basket-ball en milieu scolaire, la Fondation Eclair, en collaboration avec Serge Ibaka's Game, ont lancé le 4 juin, à l'école primaire 31 décembre à Pointe-Noire, un projet d'initiation à la pratique de ce sport.

Une centaine d'enfants âgés de 6 à 12 ans, regroupés à cet effet, ont participé à une séance pratique d'initiation qui a duré une heure et demie, à travers divers ateliers mis en place et animés par les techniciens de la ligue de Brazzaville. « Nous avons lancé ce programme en collaboration avec notre joueur Serge Ibaka, qui joue aux États-Unis à la NBA, dans l'objectif d'instaurer la pratique du basket-ball au niveau de l'école primaire. Ce projet a commencé par la formation des cadres et maintenant nous passons à l'initiation en fournissant le matériel dans certaines écoles. Après cette première étape, nous allons affecter des encadreurs dans chaque site. Ils seront là en permanence pour former les enfants », a indiqué Bruno Bambi, conseiller technique auprès de la Fondation Eclair pour le basket-ball. De son côté, le technicien de la ligue de basket de Brazzaville, Jean Luc Olingou, a souligné : « Nous avons constaté

qu'il faut aller vers les écoles leur remettre du matériel pour que les formateurs puissent former les jeunes. » La première journée a été consacrée à la dextérité et le maniement du ballon, la maîtrise du ballon, le dribble, le tir en course, l'arrêt simultané et l'arrêt alternatif. Pour le bon suivi du projet, une formation des formateurs est prévue d'ici peu à Pointe-Noire. Par ailleurs, pour donner le goût de la discipline aux enfants, une soixantaine d'enfants qui se sont illustrés après l'évaluation sur les premières notions de la discipline, ont reçu chacun un ballon qui leur permettra de continuer à s'exercer seul ou avec des amis à la maison en dehors des jours d'apprentissage. La Fondation a, par ailleurs, remis d'autres ballons et des panneaux de marquage aux responsables de l'établissement qui ont apprécié l'initiative. « Je suis ravi de ce que je viens de recevoir de la part de la Fondation Eclair. Je saurai conserver ce matériel et veiller à son usage par les enseignants afin que nous formions une bonne pépinière de basket-ball », a indiqué Clémentine Nzaba, directrice de l'école primaire 31 Décembre vague B. La cérémonie était placée sous l'égide du Conseiller technique de la Fonda-



Les enfants illustrés posant avec leur ballon

tion, Bruno Bambi, en présence du président de la ligue de Pointe-Noire et des responsables de l'établissement.

Soulignons que ce projet a été lancé le week-end dernier à Owando. Il s'est poursuivi ensuite à Oyo avant d'arriver

à Pointe-Noire, troisième ville à bénéficier du projet.

Charlem Léa Legnoki

Consultez nos nouveaux sites internet !

- Ergonomiques et esthétiques
- Un fil d'information en continu pour suivre l'actualité en temps réel
- Des focus sur les informations phares
- Différentes entrées possibles, par département, par thèmes...
- Un site très illustré avec de nombreuses photos, vidéos...
- Des dossiers thématiques notamment sur la diaspora, le foot, la culture...



www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

Un rendez-vous
quotidien
incontournable



Airtel Congo annonce officiellement l'acquisition de Warid Congo par le groupe Bharti Airtel

Brazzaville, le 30 Mai 2014, l'annonce officielle de l'acquisition de Warid Congo par le groupe Bharti Airtel a été faite au Palais des Congrès de Brazzaville sous le patronage son Excellence Monsieur Thierry MOUNGALLA, Ministre des Postes et Télécommunications du Congo.

En présence du Directeur Général de Airtel Congo, Monsieur John NDEGO, la cérémonie marquant cette annonce de l'acquisition de Warid Congo par le groupe Bharti Airtel s'est déroulée devant une liste d'invités de marque, avec notamment la présence des distributeurs de Airtel Congo et de Warid Congo, des abonnés VIP des deux réseaux, ainsi le personnel de Airtel Congo et Warid Congo.

« Airtel Congo et Warid Congo s'engagent ensemble, permettant ainsi la création d'une valeur accrue due à la combinaison des deux entités, le développement des capacités et une plus grande synergie pour le plus grand bénéfice de nos communautés et abonnés », a déclaré Monsieur John Ndego, Directeur Général de Airtel Congo dans son allocution.

Le Ministre des Postes et des Télécommunications a déclaré dans son mot de circonstance que *« le Gouvernement du Congo sous l'impulsion de son Excellence Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, encourage le développement des télécommunications au Congo et a fait le souhait que la fusion de Warid Congo et de Airtel Congo apporte rapidement des services innovants au Congo, tels que la 4G et autres services innovants déjà disponibles ailleurs »*

La cérémonie d'annonce a pris fin avec la diffusion de spots télé sur la campagne d'acquisition de WARID Congo.



MOTS FLÉCHÉS N°025

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

ACCUES QUI A UN GOUT DE GROSEILLE	NOIR SUR LA ROUTE ABRÉVIA- TION DE TEMPS	ABDOMI- NALE IMPOR- TANT MÉDIA	COMME UN CHEVAL	TRAVAILLA AU PRÉ EN JUIN MOROSE	PRÊTE- NOMS DANDY	FORME D'ÊTRE
			ACCUMULE SEMBLA- BLE			
AUX PETITS SOINS LAISSÉ SANS CON- NAISSANCE				VIEILLE RÉUNION MONDAINE GÂTERA		
LIEU POUR UN TOURNOI	IL TRAVAILLE À LA TÊTE DU CLIENT DIVAN			BANDE DESSINÉE BROYAGE		ANCIEN MOYEN DE TRANS- PORT
		CHEMIN BORDÉ D'ARBRES INFLUENCE DU JAZZ			ACCORD DU SUD ARTICLE CON- TRACTÉ	
EST-OUEST		PLUS QUE MÛR HÉROS À COMPLEXE		RÉUSSIT À PLACER		
ALTERNE LES SEMIS			TEL UN TISSU NON TRAITÉ TIGES EN PAQUET			RUDE AU GOÛT
HOMME DE NAZA- RETH	ÎLE DE VENDÉE RÉUNION D'ANIMAUX		SYMBOLE CHIMIQUE DU CHROME	ORIENTA NOTRE RÉ- PUBLIQUE		ARCHIPEL D'INDO- NÉSIE
	TRAFI- QUANTS DE DROGUE PAYS D'AFRIQUE				ORDINA- TEUR INDIVIDUEL DESTINÉE	
N'ONT PAS ÉTÉ DITS			JOAILLIER CULOTTES			
SIGNAL DE CINÉ		REFUGE CANIN OPÉRATION EN BOURSE		IL EST TOUT SUCRE GRAND CHEF		
PAS DU TOUT COLLET MONTE ÉGAL			EST GRANDE OUVERTE LUTH D'IRAN		IL PRÉ- SENTE LA CULTURE ARABE À PARIS	
		BON COUP DE POUCE PASCAL ABRÉGÉ		IBIDEM PARTIE D'UN KILO- MÈTRE		
BLOQUA	DYNA- MISME PLUTÔT ANCIEN		ALLERGIE RESPIRA- TOIRE			
			AVÉRÉS		FERME DU MIDI	

SUDOKU N°025

>FACILE

6	8			7	1	5	3	
		9			3			8
			4		2	1		9
3	2					6	1	
1			2		7			4
	4	8					9	7
4		5	1		8			
8			6			4		
	6	1	7	2			5	3

>MOYEN

	6	8	5					3
						8		
			8	2	7	6		4
	8			1		3		9
1								7
9	3		5				4	
8	4	6	3	1				
		6						
	3				2	9	6	

>DIFFICILE

	2			3			8	
		9	8		7			5
	7				5	4		
		4			9			1
		3	7		8	5		
7			1				9	
		8	9					6
3			5		4	1		
	9	2						5

MOTS CROISÉS N°025

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

>HORIZONTALEMENT 1. Elle a obtenu le diplôme pour pratiquer. - 2. Le petit bois et le méta en font partie. - 3. Qui n'a pas été mangé à temps. Flétrit la surface. - 4. Terme de psy. Entre dans la composition d'un certain gant. - 5. Désinence verbale. S'empara. Bismuth. - 6. Lieu prisé des cow-boys. Atome de bon sens. - 7. Perfore un billet. - 8. Eau de Cologne. Aspect de la structure du papier. - 9. L'Europe en deux lettres. Lourde hérédité. Possessif. - 10. Porta un coup violent. Arrivés au monde.

>VERTICALEMENT A. Tassées par des demoiselles. Se comporta comme un âne. - B. Qualifications de certains testaments. - C. Muse de l'Histoire. Partie du code. - D. Non révélés. On la pousse pour poursuivre sa route. - E. Quinzième lettre de l'alphabet grec. Partie de lustre. - F. Fait face à La Rochelle. Nettoiera à grande eau. - G. Génie maléfisant de la mythologie arabe. Une offre d'échange. - H. Île de Bretagne. Archives télévisuelles. - I. En bas d'une carte. Espèce de maquereau. - J. Étudieras avec attention.

MOTS À MOTS N°025

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de cinq et quatre lettres proposés, composez un troisième mot de neuf lettres.

- ① REVER + TOUR = R _ _ _ _ _
- ② ALBUM + CANE = _ _ _ _ L _ _
- ③ OSCAR + GAIN = _ _ _ _ _ N

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°024

H	P	R	A	C	M						
G	O	U	L	E	M	I	H	R	A	B	
T	R	I	T	U	R	E	A	E	R	E	
D	E	G	A	I	N	E	C	I	V	I	L
L	E	L	I	M	O	U	S	I	N	E	
C	I	R	E	S	I	L	I	E	S	T	
E	D	A	M	S	A	S	S	E	N	T	
B	R	E	V	E	T	E	S	R	I	E	
F	I	N	A	S	S	E	R	M	S		
A	B	A	T	T	U	O	A	C	E		
R	I	A	P	L	U	V	I	O	S	E	
P	A	T	I	N	E	U	S	E	S	X	
D	L	E	S	T	R	A	S	T	A		
P	E	U	L	S	T	E	R	R	E	A	U
U	N	E	P	E	T	E	E	R	C		
C	R	S	U	T	A	S	S	E	N	E	

MOTS CROISÉS N°024

S	A	C	C	A	G	E	U	S	E
C	L	O	I	S	O	N	N	E	R
R	E	P	L	O	N	G	E	M	
A	A	R	C	D	I	P	I		
B	A	P	I	N	A	I	T		
B	D	S	A	C	N	O	E		
L	O	T	L	A	B	E	L	S	
E	N	C	E	R	U	S	E		
U	N	I	E	T	E	S	T		
R	E	L	E	V	E	E	S	T	

MOTS À MOTS N°024
1/ COMPOTE - 2/ CAROTTE - 3/ CISELER.

FESTIVAL DU CINÉMA AFRICAIN

Deux acteurs congolais attendus au Maroc

Les comédiens Sorel Boulingui et Pierrette Mondako, qui ont joué dans « Entre le marteau et l'enclume » du réalisateur Amog Lemra, participeront, du 14 au 21 juin, à la 17^e édition du Festival du cinéma africain de Khouribga (FCAK) au Maroc.

« Entre le marteau et l'enclume » est sélectionné avec treize autres films représentant treize nations africaines dont la Tunisie, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Sénégal, l'Éthiopie, la Guinée Bissau, le Congo, le Tchad, le Cameroun, le Zimbabwe, le Mali, l'Égypte, le Maroc, qui se disputeront les meilleurs prix du FCAK dont le Grand Prix Ousmane Sembene.

Sur la présence des acteurs à ce festival le réalisateur congolais a indiqué : « Le mérite revient aussi aux acteurs. Je voudrais qu'ils sachent que ce qu'ils font comme métier est noble, malgré le labeur d'exercer dans ce secteur d'activité dans notre pays. Ils sont les ambassadeurs de leur pays à travers le monde. Et je voudrais dire aussi à mon pays : voilà ce qu'un enfant du pays peut faire seul, donc à plus forte raison s'il était soutenu et si l'État et l'artiste travaillaient ensemble, la grandeur culturelle de notre pays ne serait que valorisée. »

Parmi les réalisateurs qui participent à ce festival à dimension continentale, citons Carmen Mohamed Amin Benamraoui, Sotto voce Kamal, Andrew Worsdale, W.A.K.A Françoise Ellong, Hubert Laba Ndao, Nesma Homeïda Behi. « Dans le domaine du cinéma, quand un film est sélectionné à un festival pour une compétition, c'est généralement le réalisateur qui défend le film. Mais j'ai été invité à participer à ce festival. C'est une grande satisfaction pour moi car depuis qu'on joue cela n'est jamais arrivé. Je pense que le concours du réalisateur Amog Lemra a été de beaucoup. Dans ce film nous sommes une cinquantaine d'acteurs. Le choix s'est porté sur ma personne et celle de Pierrette, cela prouve à quel point en dehors des qualités artistiques qu'un comédien peut avoir, le côté humain peut être nécessaire entre l'acteur et le réalisateur », a souligné Sorel Boulingui.

Le Festival du cinéma africain de Khouribga est organisé annuellement. Il a pour objectifs de : faire connaître le Maroc, ses spécificités et ses potentialités en matière de cinéma ; faire connaître le cinéma marocain et son interaction avec le cinéma des pays d'Afrique ; promouvoir la culture et l'industrie cinématographiques africaines.

Hermione Désirée Ngoma

ATHLÉTISME

Près de 500 élèves seront en compétition à Brazzaville

Un pentathlon sera organisé du 12 au 13 juin au stade Alphonse-Massamba-Débat à l'endroit des élèves de CM1 et de CM2 des écoles publiques et privées de la ville capitale.

Les élèves attendus pour la compétition viendront de huit écoles de Brazzaville à savoir : l'école publique Plateau A, Aliyou Fatima, école 31 décembre 1969, Delta El Bambino, la Fraternité, Joseph Nkeoua, Notre-Dame de rosaire et l'école française Saint Exupéry. Les équipes seront constituées des élèves de ces établissements. Ce brassage a pour objectif de raffermir les liens de fraternité entre les compétiteurs. C'est d'ailleurs la raison qui a motivé les responsables de Saint-Exupéry à initier le projet.

Les épreuves retenues pour ce pentathlon sont le saut en hauteur, le saut en longueur, le lancer en rotation, le lancer à bras cassé, une course de relais. Alors que la compétition se déroulera sur deux jours, les classes de CM1 se mesureront le 12 juin tandis que celles de CM2 en découdront le lendemain. Les dossards des différents compétiteurs seront remis aux élèves une fois arrivés au stade, précisément au moment de la constitution des équipes.

Le point de ralliement des élèves n'est autre que leurs établissements respectifs. Des bus seront mis à disposition pour leur déplacement. Ils seront accompagnés de leurs enseignants. Pendant les épreuves, ces derniers se chargeront d'orienter les élèves vers les différents ateliers en fonction de l'affluence. Ils veilleront, par ailleurs, à la sécurité des

de cette compétition. La Fédération congolaise de la discipline ne sera pas en marge, d'autant plus que ses techniciens seront là comme jury. L'assistance médicale des compétiteurs sera assurée par l'infirmière du Lycée Saint-Exupéry. Après les départementaux de l'Office national du sport universitaire et scolaire (ONNSU), cette



Les élèves dans une compétition sport3ve

élèves en leur interdisant de franchir les aires de jeu quand ils ne seront pas appelés à compétir. Les équipements sportifs de compétition sont du ressort des organisateurs. En effet les membres du jury et les compétiteurs seront habillés par les Sociétés Azur et CFAO, partenaires de Saint-Exupéry, dans le cadre de l'organisation

compétition d'athlétisme servira de mise en jambe aux élèves qui ont obtenu leur qualification aux Jeux nationaux de l'ONNSU, dans cette discipline particulièrement. Saint-Exupéry leur offre donc une occasion en or pour améliorer leurs chronos et leurs performances.

Rominique Nerplat Makaya

BRIN D'HISTOIRE

L'article 75 fait des petits

Il s'agit ici du mortifère article 75 de la Constitution de 1992 qui stipule : « Le président de la République nomme le Premier ministre issu de la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale. » C'est clair et limpide. Mais cet article donna lieu à de fumeuses interprétations, dictées par un juridisme forcené, qui conduisirent le pays dans une terrible crise institutionnelle. Pour sauver ce qui ne doit pas être sauvé, la Constitution de 2002, certains s'arcbutent sur ses articles 57, 58 et 185 avec une mauvaise foi évidente, comme en 1992.

Une émission de télévision peut-être fade, déplaisante, fadasse, fastidieuse, désagréable, monotone, ennuyeuse, assommante, à dormir debout, fatigante, pesante, mortelle, agaçante, énervante, insupportable, révoltante, répugnante, repoussante, nauséabonde, etc. Cette litanie de mots pour qualifier une mauvaise émission, c'est ce que l'on appelle le fétichisme des mots, c'est-à-dire le fait d'aligner des mots qui renvoient à la même signification. Cet excès de matériel signifiant est la redondance. C'est un travers qui existe aussi dans d'autres sphères. Il en est ainsi, en droit, du fétichisme des articles. Il est courant, dans ce domaine, d'entendre énumérer des articles pour défendre

une cause subliminale, souvent la peur du changement. Parfois, un seul article, déclamé indéfiniment, suffit pour cela. L'article 75 de la Constitution de 1992 donna lieu, en son temps, à des ratiocinations sophistes et spécieuses qui entraînèrent le Congo dans une crise sans fin. L'intelligence est incompatible avec la passion et les partis-pris. La distance, seule, permet à l'intelligence de ne pas s'égarer dans les méandres de la déraison. « Dans l'âme forte d'un sectaire, toute conviction devient secte, affirme Alphonse de Lamartine. C'est ce qui produit le fanatisme, ce délire de la vertu. »

J'ai suivi avec effarement, dimanche dernier sur une chaîne étrangère, une émission sur la Constitution de 2002. Une mauvaise émission où les arguments, en forme d'apostasie, étaient d'une innommable médiocrité. Néanmoins, j'en ai retenu une chose. Le fétichisme des articles. Dans le cas de cette émission, les articles 57, 58 et 185 de la Constitution de 2002 sont revenus en boucle, sans réelle pertinence. Les protagonistes étaient pourtant d'accord sur un point : cette constitution est mauvaise, de plus elle n'a jamais été appliquée. Ce qui revient au même. Elle n'est pas appliquée parce qu'elle est mauvaise, peut-on dire. C'est le sort

commun des constitutions, depuis la fin de la Conférence nationale souveraine. On s'en est rarement ému.

Sans faux-fuyant, allons à l'essentiel. La Constitution de 2002 est mauvaise. Des ministres désinvoltes, des députés dépités et impuissants, c'est le spectacle alarmant que nous offrent régulièrement les questions orales au gouvernement, miroir de la débilite de cette constitution. Devons-nous continuer à voir nos députés ainsi humiliés par des ministres qui parodent sans être inquiétés le moins du monde ? C'est peu de dire que ce spectacle est révoltant. Ces questions orales au gouvernement, dévoyées, sont la partie visible des faiblesses intrinsèques d'une constitution qui doit être changée pour permettre à la démocratie de retrouver sa dynamique.

L'harmonie des institutions est en panne et dans un cul-de-sac. Dans l'esprit et la lettre de la Constitution de 2002, des prérogatives, excessivement concentrées au sein d'un pouvoir au détriment des deux autres, aboutissent à une aporie et attendent à la démocratie. Tout le monde l'admet. Tout le monde reconnaît aussi au peuple le droit de voter une constitution. Il faut lui reconnaître, dans le même élan, le droit de la modifier ou de la changer. Récem-

ment, « les citoyens islandais, comme les Hongrois, ont expliqué leur volonté de revoir la constitution de leur pays par leur insatisfaction vis-à-vis du fonctionnement des institutions, des modes d'action des politiques, et des décisions qu'ils prenaient », ils ont approuvé leurs nouvelles constitutions par un référendum. Si l'« insatisfaction vis-à-vis du fonctionnement des institutions » n'est pas un prétexte ou un motif suffisant pour changer la constitution, alors c'est à désespérer des hommes politiques congolais.

« L'Islande et la Hongrie, deux histoires qui témoignent de la schizophrénie dans laquelle le système démocratique est pris aujourd'hui. Les démocraties contemporaines sont en effet au cœur d'un surprenant paradoxe : en tant que système politique, la démocratie jouit d'un soutien hégémonique et apparaît universellement attractive. La réforme hongroise a été proclamée au nom de la défense de la "démocratie hongroise". » En ce qui concerne le Congo, au milieu d'un embrasement logorrhéique, ne sacrifions pas le pays au fétichisme des mots pour l'ambition de quelques-uns. Il faut gérer cette question en politique, comme en Islande et en Hongrie, et non en politicard.

Mfumu